
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mardi 19 février 2013, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Esther Alder*, conseillère administrative, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Marie Barbey, Maria Casares, Mireille Luiset* et *Julide Turgut Bandelier*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 février 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 février et mercredi 20 février 2013, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Prestation de serment – Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège
à la population!

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Prestation de serment de M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret, remplaçant M. Luc Broch, conseiller municipal démissionnaire.

M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret est assermentée. (Applaudissements.)

4.a) Motion du 19 février 2013 de MM. Pierre Gauthier, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Grégoire Carasso et M^{me} Salika Wenger: «Ouvrons enfin l'ancien manège à la population!» (M-1062)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'ancien manège de la Vieille-Ville qui date du début du XIX^e siècle et qui fait donc partie du patrimoine historique et culturel genevois sert de parking pour les magistrats et fonctionnaires de l'Etat depuis 1949, malgré la proximité du parking Saint-Antoine;
- qu'il est nécessaire de rendre aux habitants cet espace historique;
- que le projet porté depuis sept ans par les habitants et les associations regroupées dans «un Manège pour tous» permettrait de revaloriser les qualités architecturales de ce bâtiment;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 4610.

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

- que le Conseil municipal a manifesté, à de réitérées reprises, sa volonté de limiter la circulation automobile au centre-ville et de favoriser la mobilité douce;
- que la transformation de l'ancien manège, inscrite au 8^e PFI, est un investissement dans la qualité de vie d'un quartier historique et touristique;
- que le centre-ville et la Vieille-Ville manquent cruellement de places de crèche et que la maison de quartier et la ludothèque ne sont pas aisément accessibles aux aînés et aux personnes à mobilité réduite;
- que les multiples promesses du Conseil d'Etat et du Conseil administratif relatives à cet objet mentionnaient sa possible réouverture en 2016;
- que la décision du Conseil administratif de surseoir à ce projet est en contradiction avec la nécessité de réaliser des aménagements favorisant le «vivre ensemble» dans les quartiers;
- qu'une pétition de l'association «un Manège pour tous» demandant la réalisation rapide de l'aménagement de l'ancien manège pour le quartier circule actuellement en ville et sera déposée sous peu au Conseil municipal;
- que la première demande de réaffectation de ce bâtiment date de l'année 2000 et que douze ans de réflexion paraissent suffisants pour pouvoir enfin donner une réponse positive aux attentes légitimes des habitants du centre et de la Vieille-Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'entrer rapidement en discussion avec le Conseil d'Etat afin de négocier la mise à disposition de l'ancien manège à la Ville de Genève par le meilleur moyen, notamment par un échange de terrain ou par une acquisition;
- d'activer ensuite le crédit d'étude relatif à l'ancien manège, voté le 11 octobre 2011 (PR-874 A) par le plénum (1,7 million de francs), afin que les travaux d'aménagements puissent eux aussi commencer dans les meilleurs délais.

4.b) Pétition du 19 février 2013: «Pour le maintien du projet «un manège pour tous» (P-303)¹.



Association MPT
1, rue Plachaud - 1204 Genève

Pétition

adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève
Pour le maintien du projet « un Manège pour tous »

Ce projet citoyen novateur...

- ✓ Créé 45 places de crèche afin de répondre à la pénurie d'espaces de vie infantine au centre-ville et à la mission du conseil administratif,
- ✓ Propose la réaffectation du bâtiment de l'ancien manège, actuellement occupé par des places de parking, en un espace de vie multi-générationnel, un lieu d'échanges et d'activités ouverts aux petits enfants, enfants, adolescents, famille et, c'est une nouveauté, accessible aux personnes âgées et à mobilité réduite,
- ✓ Fait cohabiter la ludothèque, la maison de quartier, les restaurants scolaires et la Madeleine des enfants afin de renforcer les synergies entre les différents acteurs,

...conçu et porté par les habitants et les associations « un Manège pour tous »

les habitants du centre-ville ;
l'Association de la Madeleine des enfants ;
la maison de quartier chausse coq (MQCC) ;
la ludothèque du centre-ville et de la vieille ville ;
l'Association de la vieille ville (AVVGE) ;

l'Association des restaurants scolaires Cité-Rive ;
l'Association des habitants du centre et de la vieille ville (AHCVV) ;
l'Association des parents d'élèves du centre-ville (APECV) ;

Un projet participatif qui illustre l'engagement citoyen tel que ceux que le Conseil administratif entend soutenir.

En concertation avec la Ville de Genève

Convaincue par l'utilité du projet, la Ville a voté le 11 octobre 2011 un crédit d'études.
Une démarche de concertation a conduit MPT à soumettre à la Ville le projet de reconversion du bâtiment, sous la forme d'un programme développant des surfaces à haut potentiel de mutualisation, intégrant les besoins des usagers dans le respect des contraintes architecturales et patrimoniales du bâtiment.
Fin 2012 pourtant, la Ville a annoncé la suppression du projet.

Notre demande

Nous demandons que le projet, notamment son crédit d'étude déjà voté, soit maintenu dans le plan financier d'investissement de la ville de Genève et puisse se réaliser dans les années à venir.

Prénom	Nom	Adresse	Signature
--------	-----	---------	-----------

Renvoyer les feuilles de signatures à :
Association « un Manège pour tous » - Elisabeth Micheli - 1, rue Plachaud - 1204 Genève

Genève le 9 février 2013

¹Déposée, 4609.

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

Le président. Mesdames et Messieurs, comme annoncé tout à l'heure, la pétition P-303: «Pour le maintien du projet «un manège pour tous» est liée à la motion M-1062.

Préconsultation

M^{me} Vera Figurek (EàG). Depuis l'an 2000, date à laquelle une pétition avait été déposée au Grand Conseil et au Conseil municipal, les habitantes et habitants de la Vieille-Ville ont manifesté leur frustration concernant le bâtiment de la rue René-Louis-Piachaud, donc l'ancien manège. Comme tout le monde le sait, autrefois, à la fin du XIX^e siècle, ce bâtiment était utilisé comme manège et, au fil du temps, il a été transformé en parking. D'abord, en garage pour des voitures d'utilité publique: ambulances, voitures de pompier, voitures de police, et, par la suite, l'Etat a affecté ce bâtiment à un parking de 70 places pour des fonctionnaires de différents services et pour le Conseil d'Etat, y compris quatre places pour le Conseil administratif.

Les habitantes et habitants de la Vieille-Ville ont manifesté, à juste titre, leur mécontentement depuis maintenant plus de douze ans, car ils demandent d'affecter ce bâtiment à des activités servant à des usagères et usagers du quartier. Sur ce principe, toutes et tous nous sommes d'accord. Le Conseil d'Etat a déjà donné un préavis favorable en avril 2011 en mettant en droit de superficie ce terrain à disposition de la Ville de Genève. Les six associations de quartier se sont regroupées en un comité unitaire nommé «Un manège pour tous», et ont activement collaboré à l'élaboration d'un projet d'espace de quartier. Elles ont, pour ainsi dire, initié le projet que les différents départements de la Ville de Genève ont étudié attentivement, afin de le proposer au Conseil municipal sous forme, pour le moment, d'un crédit d'étude que le Conseil municipal a accepté sans opposition: la proposition PR-874, en octobre 2011.

Mesdames et Messieurs, ce soir, nous demandons au Conseil administratif, par une des invites de la motion, d'utiliser ce crédit d'étude pour présenter rapidement au Conseil municipal une proposition, donc un projet détaillé, pour mettre en œuvre ce projet qui prévoit un espace de quartier intergénérationnel. Dans le projet, nous trouvons, entre autres, une crèche qui comprendrait 45 places.

Mesdames et Messieurs, avec cette motion, Ensemble à gauche a donné l'impulsion pour relancer ce projet et remercie les autres groupes qui en sont signataires. En effet, notre groupe a toujours tenu un discours cohérent en termes de petite enfance. Notre priorité étant de municipaliser les crèches, nous avons, durant les anciennes législatures, collaboré avec les groupes de l'Alternative de manière cohérente et efficace et nous demandons que ce travail soit poursuivi pour cette législature. Nous devons répondre aux besoins effectifs de la population et, là, force est de constater que le quartier de la Vieille-Ville est le quartier

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

le moins bien doté en places de crèche, c'est-à-dire qu'il lui manque énormément de places pour combler les besoins urgents.

Il a été relevé par le département de la cohésion sociale et de la solidarité que le taux de demandes satisfaites à cet endroit est de 27%. C'est le taux le plus bas de toute la ville de Genève, alors que nous savons que les besoins en crèche sont généralement plus élevés en plein centre de la ville, notamment du fait qu'il est très fréquenté par des travailleuses et travailleurs de tout le canton.

Selon le plan directeur communal Genève 2020, la Ville de Genève mène une politique volontariste pour répondre aux demandes de places d'accueil de la petite enfance. En effet, depuis 2000, la Ville de Genève a créé plus de 25 structures d'accueil. Citons, récemment, la crèche Isabelle Eberhardt à la rue du Cendrier, la crèche Rothschild, le chantier en cours à Chandieu, l'agrandissement des Gazouillis et la surélévation de la crèche de Chateaubriand – c'est la proposition PR-1013 qui figure à notre ordre du jour.

Néanmoins, c'est encore très insuffisant pour combler les besoins de la population. Statistiquement, en 2010, le taux des demandes insatisfaites était de 42%. L'objectif fixé par le plan directeur communal est la création de 696 places jusqu'en 2015. Pour ce faire, cette planification doit permettre de prévoir une moyenne annuelle de nouvelles places de crèche à construire.

De plus – là, j'attire votre attention, Mesdames et Messieurs – la rénovation de la crèche de la Madeleine, qui doit se faire depuis fort longtemps pour des problèmes de sécurité, ne peut avoir lieu, car elle est également liée à l'avancée du projet de l'ancien manège. En effet, on pourrait déménager la crèche de la Madeleine à l'ancien manège afin de faire des travaux de rénovation, pour ensuite remettre la crèche de la Madeleine au même endroit et ouvrir la crèche de l'ancien manège. C'est un exemple.

Mesdames et Messieurs, vous comprendrez qu'il est urgent de voter notre projet de motion, afin au moins de gagner du temps sur le lancement du projet. Notre groupe Ensemble à gauche ainsi que les signataires de ce texte ont estimé que, pour le moment, l'Etat a accordé à la Ville un droit de superficie, mais que, par la suite, dans 60 ans, il récupérera ce terrain, et il nous a semblé injuste que la Ville travaille d'arrache-pied, en concertation avec les habitantes et habitants du quartier, pour mettre en œuvre ce projet, pour ensuite le céder à l'Etat. Aussi, nous demandons au Conseil administratif de discuter rapidement avec le Conseil d'Etat pour acheter le bâtiment, afin de pérenniser le projet.

A priori, nous pensons que cela ne devrait pas poser de problème, car l'Etat est lui-même tenu, selon la loi sur l'accueil familial votée par la population, de répondre aux besoins de la population en matière de petite enfance, en collaborant avec les communes et en mettant tout en œuvre pour faciliter les projets de

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

création de places en crèche. En effet, comme vous le savez, le contreprojet à l'initiative populaire 143, accepté en votation populaire au mois de juin 2012, prévoit, entre autres, que l'Etat et les communes organisent ensemble l'accueil préscolaire des enfants. Pour ce faire, les autorités doivent évaluer et analyser ensemble les besoins, ainsi que planifier, coordonner et favoriser la création de places d'accueil familiales.

Selon le contreprojet, les communes financent la construction et l'entretien des structures d'accueil de jour, et le fonctionnement, à l'inverse, est cofinancé par l'Etat et les communes, après déduction de la participation parentale. Le contreprojet ne précise toutefois pas les mécanismes, nous avons donc une certaine latitude, car les dispositions de la loi d'application devront les fixer. Dès lors, la discussion reste ouverte et nous laissons donc le Conseil administratif relayer auprès du Conseil d'Etat la volonté du Conseil municipal d'acquiescer ce bâtiment.

Evidemment, d'autres arguments seraient à relever, notamment le fait que le quartier Cité-centre ne dispose plus de salle communale, que la maison de quartier de Chausse-Coq n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite ou qui ne peuvent pas monter les escaliers. Le projet à l'ancien manège pourrait donc permettre de régler un certain nombre de ces questions.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ensemble à gauche ainsi que les groupes signataires de cette motion, à qui nous réitérons nos remerciements, vous invitent, Mesdames et Messieurs de l'Entente, à accepter cette motion. Notre groupe Ensemble à gauche vous demande donc de voter à l'unanimité ce projet de motion sur l'ancien manège et de le renvoyer directement au Conseil administratif.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je remercie d'abord M. le maire Rémy Pagani, seul sur les bancs du Conseil administratif, d'être toujours présent durant nos séances plénières... (*Applaudissements.*) Chers collègues, vous avez toutes et tous en mémoire le fait que le manège de la rue René-Louis-Piachaud a fait l'objet de débats fleuves au sein de ce Conseil municipal. Il y a un peu plus de douze ans, ce Conseil municipal s'est longuement interrogé sur la réaffectation de ce manège qui, actuellement, sert de parking pour un certain nombre de fonctionnaires du Canton. De réitérées motions et interpellations ont été déposées notamment par l'actuel député Roberto Broggin, que je profite de saluer pour sa ténacité. Il a aussi œuvré en faveur de la réaffectation de ce manège; il n'y a donc pas seulement Ensemble à gauche, mais aussi les socialistes et les Verts.

Que s'est-il passé depuis? Nous avons étudié la proposition PR-874, j'ai moi-même eu le privilège d'être rapporteuse sur cet objet, et le rapport sur cette proposition est revenu en séance plénière le 11 octobre 2011. En l'occurrence, un magnifique projet avait été élaboré par l'administration de la Ville de Genève, qui

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

a longuement été expliqué par M^{me} Figurek – je ne referai donc pas l'historique – et qui avait été largement accepté en commission et par ce Conseil municipal.

Lorsque le Conseil administratif nous a fait savoir qu'il sortait ce projet magnifique de la planification des projets en cours et qu'il était relégué aux calendes grecques, si je puis dire, nous avons trouvé cela inacceptable. Nous avons trouvé cela inacceptable compte tenu du travail effectué par l'association qui a déposé cette pétition P-303 – très bien libellée, tout à fait complète – pour que ce projet, élaboré en concertation avec l'administration de la Ville de Genève, puisse enfin voir le jour, compte tenu des besoins avérés tant pour la maison de quartier qu'en termes de places en crèche.

Au passage, je me permets de rappeler que des projets de maisons de quartier et de places en crèche font partie de la feuille de route du Conseil administratif, d'où notre incompréhension, à nous, les Verts, en voyant que ce projet est retiré du plan financier d'investissement.

Ce que je retiens aussi, et vous pouvez le retrouver dans le *Mémorial*, c'est que M. Pagani nous avait expliqué, lors de l'acceptation de cette proposition PR-874 en séance plénière, qu'il fallait voter les deux délibérations: le crédit d'étude et le droit de superficie qui avait été accordé par l'Etat à la Ville de Genève. Il nous avait dit de voter cela en nous disant, je le cite: «Mesdames et Messieurs, je dois vous faire part d'un courrier du Conseil d'Etat que nous avons reçu en date du 30 septembre 2011, selon lequel le Canton voudrait vendre l'ensemble du bâtiment à la Ville pour un montant de 3 474 919 francs.» M. Pagani nous proposait de procéder en deux temps, c'est-à-dire d'accepter les conclusions du rapport de la commission des finances, en attendant qu'il négocie avec l'Etat de Genève pour l'achat du manège.

Que s'est-il passé depuis? Eh bien, nous avons appris que le Conseil administratif n'avait pas conclu le droit de superficie, ce qui est fort dommage, et ne comptait pas utiliser le crédit d'étude que le Conseil municipal avait voté. D'où la pétition P-303 de l'association pour le maintien du projet «un manège pour tous», et la motion urgente M-1062, qui vient en appui à cette pétition que nous vous demandons d'accepter.

J'ajouterai, pour terminer, qu'effectivement l'Etat de Genève, sans doute ne voyant rien venir de la part de la Ville, a décidé de remettre en location les places de parking, puisque ce bâtiment lui appartient.

Les Verts estiment que l'acquisition de ce manège est une priorité. Comme le disait M. Pagani le soir du 11 octobre 2011, cela nous permettrait d'être enfin «maîtres chez nous». Il est donc important de rappeler au Conseil administratif qu'il dispose d'une ligne budgétaire pour des acquisitions foncières et, ici, voilà une excellente occasion d'utiliser cette ligne. Pour ces raisons, les Verts vous demandent de soutenir cette motion urgente.

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, Frédérique Perler-Isaaz, notre collègue, a évoqué la problématique des investissements; elle a évoqué aussi le fond du sujet, je ne vais donc pas y revenir. J'aimerais plutôt vous rendre attentifs à un autre aspect qui est ce pourquoi nous faisons de la politique. Nous faisons de la politique parce que nous avons été élus par la population, les citoyens de la Ville de Genève; nous sommes donc des relais.

Avec ce sujet, nous sommes au cœur de la ville de Genève. Je vous lis la liste de ceux qui ont participé à l'élaboration de cette pétition qui soutient le manège: les habitants du centre-ville, l'Association de la Madeleine des enfants, la Maison de quartier de Chausse-Coq, la ludothèque du centre-ville et de la Vieille-Ville, l'Association de la Vieille-Ville, l'Association des restaurants scolaires Cité-Rive, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, l'Association des parents d'élèves du centre-ville. Mesdames et Messieurs, toute la population soutient ce projet, souhaite que ce manège soit transformé, souhaite qu'il devienne un lieu de rencontre, un lieu multiculturel. Des associations ont travaillé sur cette affaire durant sept ans.

Mesdames et Messieurs, moi, je dis que, lorsque le Conseil administratif a redéfini ses priorités, il a mis volontairement ce sujet à la trappe pour que, finalement, nous le reprenions. Nous savons bien, lorsqu'on s'attaque au Grand Théâtre ou à des sujets aussi sensibles, que nous devons revoir notre copie. Je n'aimerais pas qu'on joue ce jeu-là ce soir, je le dis d'ores et déjà au conseiller administratif M. Pagani. Je trouve assez choquant de voir que ce dossier a été classé, en quelque sorte, et de lire aujourd'hui qu'il y a des places à louer pour véhicules de petite et moyenne taille, avec un loyer mensuel de 450 francs, plus la TVA, soit 515 francs! C'est cela le projet du manège tel que nous sommes en train de le profiler si nous ne votons pas cette motion.

Je vous en prie, Mesdames et Messieurs, soyez responsables, soyez citoyens, pensez à ceux qui vous ont élus et votez ce projet!

M. Grégoire Carasso (S). Chers collègues, vous ne m'en voudrez pas de commencer par saluer la volonté du Parti démocrate-chrétien qui, ce soir, rejoint l'Alternative pour fermer un parking et créer un espace de quartier. Je dis bravo! (*Remarques.*) Je le dis d'autant plus sans arrière-pensée que ce sont des conseillers d'Etat et quelques magistrats de la Ville – la rumeur circule – qui vont se parquer là-bas. Il y a quelque chose de joliment symbolique dans cette volonté du groupe socialiste, des Verts, d'Ensemble à gauche, mais aussi du Parti démocrate-chrétien, de vouloir faire valoir les intérêts des habitants de la Vieille-Ville. A cet égard, ce serait un juste hommage que de saluer l'engagement notamment de M^{me} Micheli et de M. Juon.

Cela étant, le groupe socialiste partage assez largement les critiques qui ont été formulées au Conseil administratif, pas sur le volet des investissements,

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

parce qu'on a eu là beaucoup de désinformation, mais sur les arbitrages faits, suite notamment à la position très dure de l'Entente sur les investissements, qui exigeait 110 millions, pas un franc de plus! Ce soir, certains réalisent ici que s'emballer sur une jauge maximum à 110 millions, c'est bien joli au moment du budget, mais quand il s'agit de mettre cela en œuvre concrètement, les fronts changent et, finalement, je suis très heureux de le constater ce soir.

Ce dossier s'est enlisé depuis le vote à la quasi-unanimité de ce Conseil municipal à l'automne 2011, car, en termes de contenu du projet – fallait-il y mettre un espace de vie enfantine, une crèche, un espace de quartier, un espace mixte? – le conseiller administratif a assez lamentablement pataugé. C'est une première raison de ce retard. Une deuxième raison objective, c'est finalement l'absence de démarche pour régulariser la situation foncière. Est-il bien raisonnable que la Ville, avec un crédit d'étude de 1,7 million de francs d'abord, puis un crédit d'investissement de quelque 17 millions de francs ensuite, dépense autant d'argent dans un bâtiment qu'elle ne maîtrise pas?

Finalement, et c'est le cœur de la motion urgente que nous déposons ce soir et aussi le cœur de la pétition, il faut que la Ville puisse acquérir ce manège pour y développer une politique qui intéresse, non pas les voitures des conseillers d'Etat, mais les habitants de la Vieille-Ville. Une fois que le contenu du projet et l'acquisition du bien auront été décemment traités par le conseiller administratif, je pense qu'il trouvera dans cette enceinte un large soutien – ce sera le cas du groupe socialiste – pour aller de l'avant dans ce beau projet pour la Vieille-Ville.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 41 oui contre 30 non.

Le président. Le bureau a reçu une motion d'ordre des Verts qui demandent de traiter ces objets en débat accéléré.

Mis aux voix, le débat accéléré est refusé par 39 non contre 32 oui (1 abstention).

M. Daniel Sormanni (MCG). J'hallucine quand j'entends ce débat, Mesdames et Messieurs, parce que, une fois de plus, on met la charrue avant les bœufs. Effectivement, à l'époque, ce crédit d'étude avait été voté et il devait aussi se conclure par un droit de superficie, qui n'a jamais été signé par l'Etat. Maintenant, avec cette motion, vous voulez accélérer les procédures pour ce manège. C'est peut-être un beau projet, nous ne sommes pas contre les crèches et autres, mais, Mesdames et Messieurs, je constate que vous allez, tête baissée, vers un

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

projet qui s'élèvera à presque 20 millions de francs dans un bâtiment dont la Ville n'est pas propriétaire.

La première chose à faire est d'acquérir ce bâtiment, et il faudra venir devant le Conseil municipal avec un projet de délibération, ou de signer avec l'Etat un droit de superficie, qui avait été prévu à l'époque, mais qui n'a jamais été signé. La première chose à faire est donc de régler la problématique de la propriété ou de la mise à disposition de ce bâtiment.

Je crois que nous sommes de nouveau complètement à côté de nos pompes, car nous devons régler ce préalable et, ensuite, mettre ce projet en perspective avec les investissements de la Ville. Cela n'a pas de sens de mettre une limite aux investissements de la Ville puis de voter tout ce qui se présente. A un moment donné, un choix doit être fait et, effectivement, des priorités passent avant d'autres. D'ailleurs, c'est ce que nous attendons de la part du Conseil administratif, c'est ce que nous lui avons demandé et c'est justement ce qu'il est en train de faire.

Faisons les choses dans l'ordre! D'abord, il faut savoir ce que sera le devenir de ce bâtiment qui ne nous appartient pas. Pour ma part, je ne voterai pas un centime dans un bâtiment dont nous n'avons ni la maîtrise ni la propriété, cela n'a absolument pas de sens. Nous attendons des réponses du Conseil administratif sur ce point-là. Ensuite, nous pourrions discuter de la mise en œuvre ou pas de cet investissement et de la nécessité de réaliser le projet qui avait été proposé et qui, effectivement, paraît séduisant. Cela dit, il est cher et nous devons au préalable avoir des réponses. C'est la raison pour laquelle nous ne soutiendrons pas cette motion.

Le président. Je salue à la tribune du public M. Roberto Baranzini, constituant. (*Applaudissements et remarques.*) Pour votre information, sachez qu'un constituant reste constituant jusqu'à ce qu'une nouvelle Assemblée constituante soit désignée. En général, cela permet d'être constituant pendant des dizaines d'années...

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, à écouter la plupart des interventions, on croit percevoir un léger malaise vis-à-vis de ce projet – voire un léger manège, pour faire un jeu de mots – parce que se pose le problème des investissements et de la décision que nous avons prise à la fin de l'année passée: réduire les investissements, même si la pilule a été amère et difficile à avaler. Il n'en reste pas moins que nous avons fixé les investissements à 110 millions de francs et que ce vote a impliqué, de la part du Conseil administratif, un certain nombre de décisions, à savoir de retirer ou de suspendre des projets. Cette approche délicate nous a été rendue par M. Pagani, par le biais d'un document fort bien fait qui a classé

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

en quatre listes les différents travaux qui seront suspendus, gelés, reportés, voire oubliés pour certains.

Dans ces travaux se trouve ce fameux manège dont nous parlons ce soir. Je trouve assez particulier que, déjà au mois de février, on doive revenir sur un sujet qui fait partie de cette fameuse liste, à savoir les travaux qui sont reportés au mieux à l'année prochaine, voire à l'année d'après, mais qui ne sont en tout cas pas prévus pour cette année. On comprend d'autant moins la demande faite par le même groupe politique que celui du magistrat dont je viens de parler, M. Pagani, de revenir sur une décision qui fait partie d'un tout, que ce sera ce tout-là que nous allons devoir tenir si nous voulons parvenir à une politique de rigueur vis-à-vis des investissements. Une politique de rigueur qui n'est certes pas amusante, qui pénalisera la Ville ces prochaines années, mais à laquelle, à un moment donné, il faudra bien se soumettre. Et ce moment a été décidé, ici, par ce parlement: lors du budget 2013.

Maintenant, s'agissant de savoir si le projet est magnifique, si les besoins sont là, si, comme l'a expliqué notre collègue Lathion, nous sommes élus pour répondre aux besoins de la population, nous pensons, à l'Union démocratique du centre, que nous avons été élus avant tout pour répondre à une partie de la population qui souhaiterait voir beaucoup plus de rigueur dans les dépenses que fait ce parlement. Entre autres, il s'agit de tenir cette ligne des investissements et non, chaque mois, de revenir à la charge avec des objets que l'on sort de cette fameuse liste. Certes, pour chaque objet il y aurait évidemment des arguments intéressants et dignes d'être pris en compte, mais, encore une fois, nous sortirions de l'enveloppe des investissements que nous avons décidée.

Nous comprenons la demande, mais nous refusons simplement d'être otages de bons sentiments, d'être otages d'un certain électorat, puisqu'il s'agit ici de répondre à une population qui souhaiterait évidemment avoir des équipements adéquats. Nous préférons nous en tenir à cette fameuse politique de rigueur, ce mot qui fait tant peur à certains partis, parce que, évidemment, c'est peu porteur en période électorale. Vis-à-vis de nos électeurs, nous allons garder cette ligne. C'est la raison pour laquelle nous refuserons de reprendre ce projet qui, en plus, nous paraît assez mal ficelé, puisque, comme l'a relevé notre collègue Sormanni, nous n'avons pas la propriété du bâtiment, et qui reste un projet coûteux: avec 1,7 million de francs pour un crédit d'étude, c'est donc un projet qui nous coûterait, une fois terminé, 20 millions de francs. C'est une somme et, en cette période de quasi-austérité, où il faut s'attendre à des années difficiles, nous préférons tout de suite mettre le holà et vous dire que des projets qui seront sortis de cette fameuse liste ne trouveront certainement pas l'aval de notre parti.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, je m'amuse beaucoup à entendre parler à satiété de la rigueur. Il y a eu une crise en 2008 et nous attendons toujours

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

les effets de cette rigueur. Au prétexte de cette rigueur, vous avez coupé dans le budget d'investissements. Aujourd'hui, avec la réponse que vous donnez à notre motion, vous nous expliquez pourquoi vous avez fait cette politique de rigueur dans les investissements. En l'occurrence, malgré tous les effets de manche populistes que vous avez faits pour la famille, pour la vie de quartier, pour un certain nombre de prestations, aujourd'hui, le fait est que vous ne voulez pas investir dans des infrastructures qui sont nécessaires à la population et pour lesquelles nous avons été tous élus.

Ici, nous sommes dans un Conseil municipal, notre fonction est de répondre aux besoins d'une communauté très claire, en l'occurrence, pour ce qui nous concerne, celle de la Ville de Genève. Or, quand des habitants font une demande et une proposition, vous ne pouvez pas leur opposer une rigueur que nous n'avons toujours pas vue, une baisse des investissements qui est de votre fait. Vous ne pouvez pas utiliser plusieurs fois le même argument. Alors, ne venez pas nous dire que nous ne pouvons pas concevoir cet objet parce qu'on a baissé les investissements, car je vous répondrai, comme toute la population qui est concernée, qu'il n'y a qu'à les augmenter, tout simplement!

Je sais que nous devons probablement emprunter. J'imagine qu'on va nous parler de la dette, alors je préfère y venir tout de suite. De dette, nous n'en avons pas! Nous n'avons qu'une dette d'investissements et pas de dette de fonctionnement. Or la dette d'investissements, c'est, à terme, des actifs. Alors, arrêtez de raconter n'importe quoi et dites très clairement que vous ne voulez rien faire qui mette en danger les privilèges d'un certain type de population. A ce moment-là, nous comprendrons parfaitement votre politique et les habitants entendront ce que vous dites. Mais utiliser l'argument de la baisse du budget d'investissements est, à mon avis, le pire des arguments.

En l'occurrence, est-ce nécessaire de faire ces travaux? Oui, car il s'agit d'un objet historique, il revient à la population et, aujourd'hui, il sert de parking. Il est possible que cela vous importe peu, mais, à ce moment-là, peu vous importe que nous fassions aussi du Grand Théâtre un parking géant! Dès lors que nous en sommes à brader des objets historiques, bradons-les tous! D'ailleurs, le Grand Théâtre est plus récent que le manège, qui date du début du XIX^e siècle, ce qui n'est pas le cas du Grand Théâtre.

Arrêtons d'utiliser des arguments qui sont de faux arguments! Nous voulons réaliser ce projet, parce qu'il nous semble que, dans ce quartier, il y a un manque d'infrastructures qui favoriseraient la vie de quartier, la vie, non pas des touristes, mais des habitants de la Vieille-Ville et du centre. Cette infrastructure nous semble donc nécessaire et semble nécessaire aux personnes qui l'ont demandée, à savoir les associations de la Vieille-Ville. C'est une première chose.

Par ailleurs, on nous dit qu'on pourrait faire comme ceci, comme cela, mais qu'on n'est pas d'accord d'investir... Mesdames et Messieurs, le Conseil muni-

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

cipal a déjà voté un crédit d'étude de 1,7 million de francs, Si vous avez mal lu notre motion, j'en suis navrée, mais elle a deux invites. L'une concerne l'acquisition de l'objet et, là, effectivement, nous laissons au Conseil administratif la possibilité de la négocier aux meilleures conditions. Puis, la seconde invite dit très clairement que nous voulons activer le crédit d'étude. C'est tout!

Il s'agit simplement de répondre à la demande du Conseil municipal qui, à l'époque, était parfaitement conscient de la nécessité de cette infrastructure et de l'acquisition du manège pour ne pas faire les travaux dans un immeuble qui ne lui appartiendrait pas, ce qui était la préoccupation de M. Sormanni tout à l'heure. Acquérons cet objet, faisons les travaux nécessaires et, enfin, rendons à la population de Genève une structure qui est historique et culturelle et qui lui revient de fait.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je crois qu'il est complètement erroné de vouloir faire de ce débat un débat politique gauche-droite sur les investissements. Lorsqu'on considère les associations et tous ceux qui défendent le quartier – des libéraux-radicaux, des démocrates-chrétiens, des gens d'Ensemble à gauche, des gens de tous les partis – on voit qu'il y a une volonté commune de faire naître ce projet.

M^{me} Wenger a raison de nous dire que les deux invites de la motion qui sont proposées ne vont pas brusquer, hors de toute mesure, le Conseil administratif. Une invite demande «d'entrer rapidement en discussion avec le Conseil d'Etat afin de négocier la mise à disposition de l'ancien manège (...)», car c'est quelque chose qui a été complètement laissé de côté, qui est passé à la trappe dans la politique d'investissements.

Mesdames et Messieurs de gauche comme de droite, je vous rappelle qu'on n'a pas voté sur ces investissements. C'est une décision du Conseil administratif. Le conseiller administratif est venu dans les différentes commissions, notamment la commission des travaux et des constructions et la commission des finances, pour nous dire, en fin de séance, comment le Conseil administratif allait faire avec les investissements: liste A, liste B, liste C, ceux qu'on garde, ceux qu'on reporte, ceux qu'on classe, et il se trouve que ce manège a été classé. Mais imaginez-vous ce que cela veut dire pour des associations, des citoyens qui ont travaillé sept ans sur cet objet et à qui on dit, en bout de course, que ces milliers d'heures de travail, cela ne vaut rien du tout!

Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif, en prenant cette responsabilité, essaie, puisque nous avons limité les investissements, de les débloquent avec cette politique-là. M^{me} Wenger avait raison de citer le Grand Théâtre, parce que le Grand Théâtre comme le manège sont des objets stratégiques. Le Conseil admi-

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

nistratif se rit de nous, Mesdames et Messieurs, en essayant de nous opposer les uns aux autres. Moi, je dis que c'est au Conseil administratif de revoir ses priorités, de revoir la liste de ces investissements, et c'est au Conseil municipal de ne pas entrer dans le piège qu'il est en train de nous tendre.

Lorsque M. Sormanni affirme que le Mouvement citoyens genevois ne votera pas un projet dans un bâtiment dont il n'a ni la maîtrise ni la propriété, il est en train d'opposer l'Etat, propriétaire, à la Ville qui deviendrait locataire. Mais, pour les citoyens de la Ville et du canton, croyez-vous que cette guéguerre permanente entre la Ville et l'Etat leur importe? Ce qui leur importe, ce n'est pas qu'on soit propriétaire, mais que les politiques que nous sommes se mettent d'accord pour mettre à disposition et pour requalifier ce manège.

Ce manège transformé en parking est une tare pour la Ville. Comme cela a été dit, nous avons l'occasion maintenant de réaffecter ce bâtiment historique et nous devons le faire. Puis, Monsieur Sormanni – vous lui transmettez, Monsieur le président – les 17 millions de travaux, ce n'est pas pour l'année prochaine, puisque l'étude et les négociations sont encore à faire. De grâce, sachons raison garder, ne tombons pas dans ce piège de la guéguerre entre ceux qui étaient pour la réduction des investissements et les autres qui étaient contre. C'est au Conseil administratif de revoir ses priorités. Voilà le message que veut faire passer le Parti démocrate-chrétien.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Monsieur le président, je ne vous cache pas que cela ne m'amuse pas du tout d'entendre le discours du Mouvement citoyens genevois et celui de l'Union démocratique du centre. A ce propos, je remercie M^{me} Wenger et M. Lathion pour leurs interventions. Ils ont rappelé les faits, à savoir qu'il est scandaleux qu'un bâtiment tel que le manège de la rue René-Louis-Piachaud serve de parking pour les voitures des fonctionnaires de l'administration publique, à défaut d'autre chose.

Le Mouvement citoyens genevois nous dit qu'il n'est pas contre les crèches et autres. Je ne peux pas m'empêcher d'interpréter ces paroles dans le sens: «Je veux bien du logement, mais pas dans mon jardin!» M. Sormanni a dit aussi qu'on mettait la charrue avant les bœufs, bien que ce soit tout le contraire et cela a été expliqué, il suffit de lire les invites de la motion.

Ce que nous demandons, c'est que le Conseil administratif dispose d'une ligne budgétaire pour ce que nous, le Conseil municipal, avons voté, c'est-à-dire pour acheter ce manège, et pour autant que l'Etat veuille encore nous le vendre. Nous demandons au Conseil administratif de reconnaître qu'un mouvement associatif a travaillé pendant de longues années sur un projet. M. Bertinat a dit que ce projet était mal ficelé, c'est une insulte à l'égard de cette association et de

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

l'administration publique que de dire que ce projet est mal ficelé: au contraire, il est particulièrement abouti. Si vous relisez le rapport sur la proposition PR-874, que j'ai rédigé en octobre 2011, vous lirez qu'il y a eu une collaboration – rare, certes – entre l'Etat de Genève et la Ville de Genève, puisque l'administration et cette association ont énormément travaillé ensemble.

Aujourd'hui, le Conseil administratif a sorti cet objet du plan financier d'investissement (PFI) pour dix ans. Cela veut dire que nous aurons droit à des bagnoles dans un bâtiment historique pendant ces dix prochaines années. Cela ne va pas! C'est nier le travail qui a été effectué jusqu'ici, un travail qui a tout de même abouti à un projet transgénérationnel pour des petits enfants, des adolescents et des personnes âgées.

Comme M. Lathion l'a rappelé, nous avons été élus pour relayer les besoins de la population. J'ai rappelé tout à l'heure que c'était dans la feuille de route du Conseil administratif que de créer des places de crèche, que de créer des espaces pour le mieux vivre ensemble. Au nom de cela, les Verts ne vont pas se déjuger, les Verts prendront leurs responsabilités, comme ils l'ont fait depuis le vote du mois d'octobre 2011. Si le Conseil administratif a décidé de le sortir du PFI, nous tous, ici, nous avons le droit de dire que nous ne sommes pas d'accord avec cette décision-là du Conseil administratif.

M. Carasso l'a rappelé tout à l'heure, en votant les investissements à 110 millions de francs, nous avons bien observé que nous étions aux limites du possible et nous avons averti M. Pagani de cela. Nous en étions conscients. Mais le choix fait par le Conseil administratif aujourd'hui sur ce sujet-là ne nous convient pas. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter cette motion.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs, nous avons là une motion urgente des groupes Ensemble à gauche, socialiste, des Verts et du Parti démocrate-chrétien. Quand je regarde qui est représenté au Conseil administratif, je vois Ensemble à gauche, les socialistes, les Verts et le Parti démocrate-chrétien. C'est tout de même étonnant... En l'occurrence, le Conseil administratif a pris une décision en toute indépendance, suite à une indication du Conseil municipal qui lui demandait, sur la suggestion de notre ministre des finances, de modérer les investissements. Je vous rappelle que si les investissements ne sont pas autofinancés, ce sont les générations futures qui les paieront. Comme le disait M^{me} Wenger, il faut répondre aux besoins d'une communauté, certes, mais il faut aussi répondre aux besoins des générations futures. Or financer systématiquement nos investissements par la dette, c'est prêter les générations futures.

Cette décision, le Conseil administratif ne nous l'a pas signifiée officiellement, nous n'en avons jamais été saisis, si ce n'est par un ou deux courriers.

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

En bas d'une page, peut-être que certains d'entre vous ont vu que le projet du manège était reporté aux calendes grecques. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une décision du Conseil administratif en toute indépendance. Nous ne savons pas sur quels critères cette décision a été prise et nous ne savons pas exactement quels autres projets ont été maintenus plutôt que celui-là. Bref, nous ne savons rien!

Une fois de plus, le Conseil municipal veut se mêler de l'opérationnel, puisqu'il s'agit là d'une décision opérationnelle du Conseil administratif à laquelle nous n'avons pas participé. Certes, le Conseil municipal a voté le 11 octobre 2011 pour soutenir ce projet. A l'époque, le Parti libéral-radical soutenait ce projet, nous trouvons toujours que c'est un bon projet, mais nous ne voulons pas voter la tête dans un sac. Nous voulons savoir où nous en sommes au niveau des investissements. Or, aujourd'hui, les investissements, c'est toujours la boîte noire. M. Pagani a fait toutes sortes de déclarations contradictoires à ce sujet, la dernière était pour nous dire que cette année nous approchions des 160 millions... (*Remarque.*) Bon, il nous en parlera tout à l'heure, mais tout cela nous fait un peu peur.

On attend que le Conseil administratif prenne des vraies décisions, fasse des vrais choix et qu'il les communique. En attendant, nous n'allons pas nous mêler de l'opérationnel. Ce n'est pas à nous de faire des arbitrages alors que nous n'avons toujours pas les moyens de le faire, que nous n'avons toujours pas les outils de gestion et de pilotage des investissements qui nous ont été promis en commission des finances et en séance plénière depuis deux ou trois ans. C'est pour cela que nous refuserons cette motion. Nous ne voulons pas nous mêler de l'opérationnel et nous attendons que les groupes qui sont représentés au Conseil administratif nous proposent de vrais choix en connaissance de cause. Aujourd'hui, les investissements, c'est la boîte noire, ce sera donc non à cette motion!

M. Daniel Sormanni (MCG). Quelques conseillers municipaux – Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Perler-Isaaz et à M^{me} Wenger – se trompent d'approche. Effectivement, on ne peut pas se déconnecter du niveau des investissements que nous avons fixé, mais, quand j'entends dire qu'on a baissé les investissements, qu'on est des horribles, je rappellerai une chose. Les investissements ont été largement votés par le Conseil municipal, ils n'ont pas été baissés et leur niveau, depuis une bonne vingtaine d'années, était de 100 millions de francs.

Notre ministre des travaux, M. le maire, en 2011 et 2012, n'a pas respecté cette barre: il a dépensé 130 millions en 2011 et 150 à 160 millions en 2012. Il a lui-même articulé ces chiffres à plusieurs reprises, mais peut-être que ceux-ci seront révisés à la baisse si un coup de frein a été donné à la fin de 2012. Cela dit, cette barre était de 100 millions de francs et, pour le budget 2013, nous l'avons fixée à 110 millions. Ce n'est donc pas une baisse, mais une hausse. Il faut avoir

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

cela à l'esprit. Le Conseil administratif, par l'entremise du maire – mais j'imagine qu'il était approuvé – a dépassé très largement cette barre en 2011 et 2012. On revient donc à une barre à peu près normale.

Bien sûr qu'il faut répondre à la population, nous sommes là pour ça, mais nous ne pouvons pas additionner ad aeternam les projets d'investissements, sinon nous arriverons à 200, 300 ou 400 millions de francs par an, et vous m'expliquerez comment nous les financerons. Nous n'arrivons déjà plus à financer 100 millions d'investissements, nous sommes obligés de passer par l'emprunt. C'est déraisonnable et il faut aborder la problématique des investissements sous cet angle. Le Conseil administratif fait certains choix et c'est à nous de les valider ou pas.

Mesdames et Messieurs, ce crédit d'étude a été voté en octobre 2011, peut-être que le projet est en route ou qu'il est prêt, je ne sais pas. Laissons faire les choses. Mais je ne me vois pas voter un crédit de réalisation suite à ce crédit d'étude, alors que nous ne savons pas ce que va devenir ce bâtiment, dès lors que nous n'en sommes ni propriétaire ni locataire.

J'attends du Conseil administratif que le projet de droit de superficie soit signé; l'Etat aurait dû le signer, il ne l'a pas fait pour des raisons qui nous échappent. Si une proposition d'achat de ce bâtiment en bonne et due forme vient devant notre Conseil, nous déciderons de l'acheter ou pas et à quel prix, puis nous verrons si nous réalisons le projet. Chaque chose en son temps. Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Perler-Isaaz que je vois mal un propriétaire de villa faire des travaux dans la villa d'à côté, alors qu'il n'en est pas propriétaire. Par conséquent, il faut commencer par le commencement.

Je vous rappelle quand même que, à partir du moment où un certain niveau d'investissements est atteint, nombre de projets devront être retardés ou abandonnés, car tout ne pourra pas être fait. Je pense qu'il est raisonnable de laisser le Conseil administratif venir ou non avec une proposition de location ou d'achat de ce bâtiment. Mais, tant que cela n'est pas fait, il n'y a pas de raison d'activer un crédit pour engager les travaux dans ce bâtiment qui ne nous appartient pas. C'est la raison pour laquelle nous refuserons cette motion.

M. Pascal Holenweg (S). Pour une première intervention, je vais me permettre d'être relativement bref. D'abord, je rappelle qu'il ne s'agit pas ici d'engager des investissements nouveaux ou de nous engager dans un projet nouveau, mais simplement de confirmer une décision qui a déjà été prise par ce Conseil. Il y a moins d'une année et demie, ce Conseil avait déjà la même composition que le Conseil actuel, la même majorité ou la même absence de majorité, la même minorité ou la même addition de minorités. Ni les conditions sociales, ni les conditions

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

économiques, ni même les conditions budgétaires fondamentales n'ont changé depuis 2011, il n'y a donc aucune raison de revenir sur la position prise par ce Conseil concernant l'autorisation d'engager des études. Il n'y a aucune raison d'y revenir une année et demie après.

Cela dit, il y a un mois, lorsque nous avons discuté d'un crédit pour le Grand Théâtre, j'avais été de ceux qui avaient relevé et annoncé – c'est une prophétie qu'on ne risque pas grand-chose à faire – qu'à chaque séance on allait se retrouver face à cette espèce de mur symbolique, beaucoup plus symbolique que réel d'ailleurs, de la limitation des autorisations d'investissements à 110 millions de francs. J'avais dit que, à chaque séance, on allait se retrouver soit avec des propositions de travaux urgents – c'était le cas des travaux à faire au Grand Théâtre – soit avec des propositions de confirmation de décisions déjà prises – c'est le cas aujourd'hui avec le crédit d'étude sur le manège. Et cela va continuer pendant toute l'année, parce que la décision que nous avons prise était la décision qu'il fallait avaler pour faire passer le budget et qu'elle n'en reste pas moins absurde. La limitation arbitraire des investissements à 110 millions plutôt qu'à 140 millions va nous conduire, mois après mois, séance après séance, à réintégrer, dans les programmes d'investissements ou dans les programmes d'étude, des propositions ou des choix qui ont été mis de côté par le Conseil administratif, sur demande du Conseil municipal. S'agissant du manège, nous ne sommes pas en train de décider de travaux nouveaux ou d'études nouvelles, nous ne faisons que confirmer une décision qui a été prise il y a moins d'une année et demie. Cela, c'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque, c'est que si nous votons, comme je l'espère, la motion et si nous soutenons, comme je l'espère aussi, la pétition sur le manège aujourd'hui, cela n'aura pratiquement aucun impact sur les investissements 2013 que nous avons limités à 110 millions de francs. Les travaux, si travaux il y a, ne se dérouleront pas en 2013, les crédits ne seront votés ni sur le budget de fonctionnement ni sur le budget d'investissements 2013. C'est une décision qui n'a strictement aucun rapport avec la limitation des investissements en 2013.

Si absurde que soit cette décision de limitation, on n'est même pas en train de la contourner en votant la motion et en soutenant la pétition: on rappelle seulement au Conseil administratif que ce Conseil municipal lui a accordé l'autorisation de faire des études pour la rénovation du manège et pour son utilisation socialement et culturellement intelligente. On rappelle au Conseil administratif que, quand on lui donne une autorisation de dépenser, ce n'est pas pour qu'il la mette dans un placard, un frigo ou un congélateur, mais pour qu'il en fasse un usage politiquement intelligent. Et l'usage politiquement intelligent d'une autorisation de dépenser pour faire une étude, c'est de faire cette étude et non de s'asseoir sur la décision prise par le Conseil municipal.

Il y a un minimum de cohérence qu'un parlement – comme nous le sommes: si nous ne sommes pas un législatif, nous sommes un parlement – doit au moins

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

respecter. Cette cohérence consiste ici à confirmer une décision que nous avons déjà prise, il y a moins d'une année et demie, de lancer des études pour la rénovation du manège en vue d'une utilisation sociale et culturelle intelligente. Confirmer notre propre décision, c'est le moins que nous puissions faire, parce que cette décision, nous l'avons prise après un débat et un examen lui aussi intelligent des enjeux du projet.

M. Thomas Bläsi (UDC). Chers collègues, j'aimerais réagir à certains propos tenus ici avec plus ou moins de bonheur. J'ai été très surpris d'entendre les propos du groupe Ensemble à gauche, qui ne voit pas l'effet de la crise, qui se rappelle vaguement une crissette qui a existé dans les années 2008. Mais, Mesdames et Messieurs, avec qui bossez-vous? Venez discuter avec les responsables des petites et moyennes entreprises (PME), c'est l'essentiel du tissu économique genevois... (*Remarques.*) Ce n'est pas le sujet, mais je ne fais que répondre à vos débordements...

Le président. Monsieur Bläsi, s'il vous plaît, vous vous adressez au président.

M. Thomas Bläsi. Ensemble à gauche se rappelle vaguement une crise, mais dans quoi travaillez-vous, Mesdames et Messieurs? J'aimerais avoir la réponse, ce serait passionnant, ou du moins rassurant... Vous avez voulu faire des commentaires sur les politiques d'investissements. C'est une décision que nous avons prise ensemble, peut-être que le budget de fonctionnement ne nous plaisait pas, mais bon, nous avons discuté, négocié et trouvé un accord sur un budget d'investissements fixé à 110 millions.

Vous avez parlé de la droite qui, à une époque, investissait 180 millions de francs, de la droite qui investissait plus... Mais évidemment, car lorsque la Ville avait la chance d'avoir un gouvernement de droite, celui-ci avait les moyens d'investir 180 millions, parce que le budget de fonctionnement se montait à 700 millions de francs et pas à 1,1 milliard de francs comme à l'heure actuelle.

Je pense que nous sommes censés montrer une certaine image et que nous devons être capables de nous tenir aux décisions prises. Nous avons dit à la population et aux fonctionnaires que nous assumerions les budgets colossaux, pharaoniques, que nous avons à l'heure actuelle. Pour rappel, nous avons quand même des gens qui partent à la retraite à 52 ans, à cause de la pénibilité du travail. Mais on ne sait plus ce qu'est la pénibilité; dans le privé, la pénibilité n'existe pas, parce que dans le privé, évidemment, ce n'est que du bonheur et il n'y a pas de

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

pénibilité... Pourtant, dans certains milieux du privé, en particulier les domaines du personnel soignant, ce n'est pas toujours rose.

A Genève, nous avons également trois fois plus de fonctionnaires que dans le canton de Bâle pour effectuer exactement les mêmes tâches et avec les mêmes problèmes. Nos caisses de retraite ont un trou colossal; nous pourrions peut-être interroger les gestionnaires de la CIA, ce serait intéressant. De même, pour les caisses de pension qui semblent pérennes, on apprend qu'elles vivent sous perfusion à coups de 5 ou 10 millions de francs du Conseil d'Etat chaque année, ce qui fait 600 ou 800 millions. Or c'est l'argent des contribuables! Les gens ont besoin d'avoir de l'argent dans leur porte-monnaie, alors arrêtons de leur en prélever pour faire plaisir aux petits copains...

Mesdames et Messieurs, nous nous sommes fixé 110 millions de francs d'investissements, c'est une règle. Si vous voulez que la population respecte les règles que nous lui fixons, il faudrait au moins que, nous-mêmes, nous soyons capables de respecter nos règles.

M. Pierre Gauthier (EàG). On a entendu beaucoup de choses, par exemple que la pénibilité du travail n'existe pas. Effectivement, quand vous êtes pompier au Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, que vous devez porter un appareil respiratoire et lutter contre le feu, c'est une promenade de santé, tout le monde le sait! Mais je ne vais pas revenir sur ces questions.

Nous avons entendu que le bâtiment du manège ne nous appartenait pas, c'est le cas. Pour ce faire, nous avons déposé une motion urgente qui demande justement au Conseil administratif non pas de faire son travail – comme cela a été dit par un préopinant du Parti libéral-radical – mais de négocier avec le Conseil d'Etat soit un échange, soit un rachat de ce bâtiment, y compris pour 1 franc symbolique. Tout est ouvert, c'est au Conseil administratif de gérer cette négociation et nous savons qu'il y a d'excellents négociateurs au Conseil administratif.

Le préopinant du Mouvement citoyens genevois l'a relevé, le vote d'un corset trop étroit pour les investissements nous amène à revenir ponctuellement – et nous y reviendrons ponctuellement – sur cette décision qui, selon nous, a été prise en dépit du bon sens. On ne doit pas bloquer la machine, vous le savez, mais vous l'avez choisi et c'est une grosse erreur.

Ensuite, le crédit d'étude a déjà été voté, notre collègue Salika Wenger l'a rappelé, ainsi que d'autres collègues signataires de la motion. Ce crédit d'étude a été voté par ce parlement en octobre 2011, nous sommes en 2013 et rien n'a été fait pour débloquer un dossier qui a été ouvert en l'an 2000 déjà, les demandes ayant été structurées il y a sept ans.

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

Le chef de groupe du Parti démocrate-chrétien, que nous remercions de son soutien, l'a rappelé: ce sont quasiment toutes les associations d'habitants réunies sous le chapeau «Un manège pour tous» qui portent ce projet. Nous sommes ici pour répondre aux attentes de la population et pas pour serrer les lacets d'un corset jusqu'à l'étouffement de la personne qui le porte! Celles et ceux qui se rendent de temps en temps à la Maison de quartier de Chausse-Coq le savent, il est impossible d'y accueillir des personnes à mobilité réduite ou des personnes âgées. L'escalier est très raide, le bâtiment est étroit, il est donc impossible, du fait de l'étroitesse de ce local et des accès malaisés, que cette maison de quartier remplisse sa fonction en totalité.

Le manège va donc combler un manque cruel d'infrastructures au centre-ville et en Vieille-Ville, où il y a aussi des enfants, des parents, des personnes âgées qui, comme les autres, bien qu'habitant le centre-ville, ont le droit de disposer d'infrastructures sociales et socioculturelles qui correspondent à leurs besoins. Nous ferions une très lourde erreur en refusant cette motion, parce que nous risquerions de faillir à notre mission qui est de répondre aux attentes légitimes des populations, des habitants du centre-ville et de la Vieille-Ville. Ce serait une lourde erreur de ne pas saisir cette occasion pour passer un accord entre la Ville et l'Etat, et pour mettre l'Etat face à ses responsabilités, en ouvrant la possibilité soit d'un échange, soit d'un achat pour, pourquoi pas, 1 franc symbolique.

Enfin, nous ferions une lourde erreur en transformant ce débat politique – politique au sens noble du terme, au sens de la gestion de la cité, de la recherche du bien public – en considérations comptables sans grand intérêt, puisqu'en général elles sont faites de manière fort peu pertinente. La politique, ce n'est pas uniquement faire des additions et, en l'occurrence, faire des retenues; c'est surtout répondre aux besoins des gens et cette motion répond aux besoins des gens.

Ces besoins sont avérés, établis, prouvés et le projet «Un manège pour tous» est un projet solide, censé, garanti par plusieurs associations. Cette motion donne donc le mandat au Conseil administratif de mettre en œuvre des décisions que nous avons déjà prises en octobre 2011, et de répondre à des nécessités que nous avons déjà identifiées depuis plusieurs années. N'attendons plus, répondons aux habitants, votons cette motion! Il n'y a aucune raison d'hésiter entre la pertinence qu'il y a à réaliser une crèche, une ludothèque ou un lieu de rencontre intergénérationnel, et l'autre partie du choix qui serait l'absurdité de condamner ce manège à rester ce qu'il est, c'est-à-dire un sinistre parking.

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs, nous parlons de cette fameuse pétition pour, non pas un mariage pour tous, mais «un manège pour tous». Monsieur le président, j'ai un problème de procédure. Nous avons reçu une motion non signée, dont nous discutons et, jusqu'à preuve du contraire, selon le

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

règlement du Conseil municipal, ce document doit être signé par des personnes. Je ne sais pas si des groupes, en tant que tels, ont l'autorité comme personnes morales...

Le président. Monsieur Menoud, je vous arrête. La motion que nous avons en notre possession est signée. Mais pour gagner du temps nous avons fait les photocopies avant d'avoir les signatures des motionnaires, cela par souci d'efficacité. Vous pouvez donc consulter au bureau le document signé. Continuez, Monsieur Menoud!

M. Denis Menoud. C'est peut-être du formalisme excessif, mais cela a son importance.

D'autre part, Monsieur le président, je suis fort étonné des reproches faits au Mouvement citoyens genevois. Le Mouvement citoyens genevois défend les crèches, mais ne défend quand même pas n'importe quoi. Cette fameuse motion parle de l'ancien manège et on croirait que c'est un palais des mille et une nuits, un chef-d'œuvre architectural hors du commun, mais pas du tout! Chacun peut avoir son avis et je pense que l'Etat de Genève a dû considérer que ce manège ne valait pas trois francs six sous, et il y a autorisé les voitures. Ne venez donc pas accuser le Mouvement citoyens genevois en disant qu'il est contre ceci, contre cela.

Ensuite, j'ai beaucoup apprécié le discours de M. Lathion qui disait qu'il n'y avait pas d'opposition entre l'Etat et la Ville; d'habitude, il dit l'inverse, mais nous savons que dans certains partis la main gauche ignore la main droite...

Je reviens sur cette motion et sur la pétition dont vous vous faites les porte-parole, pétition récente du 9 février 2013. J'aimerais donc savoir combien elle comporte de signatures, en dehors des représentants de chaque association – on connaît un peu la chanson. En l'occurrence, votre attitude est particulièrement démagogique, car vous savez bien que ce bâtiment est insalubre. A l'intérieur, vous y trouverez des traces d'amiante. Je vous rappelle, Monsieur le président, que pendant des années il y avait de l'amiante à l'intérieur des plaquettes de frein. Vous trouverez plein de souillures faites par des huiles minérales et diverses autres choses du même genre. Quand vous nous dites qu'il s'agit d'un crédit de 17 millions de francs, c'est comme pour Artamis: ce sera avant la dépollution. Nous risquons donc de nous embarquer à nouveau dans une affaire où nous ne savons pas où nous allons.

Un autre élément m'interpelle de la part d'Ensemble à gauche, du Parti socialiste, des Verts et du Parti démocrate-chrétien, c'est que tout à coup on nous parle

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

des associations. Nous, au Mouvement citoyens genevois, comme tous les autres partis, nous avons une légitimité populaire issue des urnes. Par conséquent, nous représentons aussi des parties de la population qui ne sont pas forcément des groupuscules noyautés par certains partis que je ne nommerai pas. Par conséquent, arrêtez votre démagogie permanente, répondez à la question des signatures! Vous savez très bien que votre projet va passer par l'Etat – merci à M. Gauthier de l'avoir rappelé – mais vous n'êtes pas cohérents quant à vos conclusions.

Le président. Pour la clarté, ont signé la motion: M^me Salika Wenger, MM. Buschbeck, Lathion, Carasso et Gauthier.

M. Michel Amaudruz (UDC). Le problème n'est pas de savoir si c'est un projet mal ficelé ou bien ficelé, le problème n'est pas de savoir s'il est scandaleux d'avoir un parking dans cet ancien manège. En fait, comme l'a relevé avec brio M. Holenweg, il faut avoir un minimum de cohérence. Avoir un minimum de cohérence, cela veut dire savoir s'adapter aux circonstances qui vous entourent, faire application de la clause *clausulas rebus sic stantibus*. Cela veut dire qu'on doit s'adapter aux circonstances et qu'il n'y a pas de honte à changer d'avis, dans la mesure où on voudrait se référer à une décision prise en 2011. Comme le disent certains sages, il n'y a que les imbéciles qui ne changent jamais d'avis.

Or, quand on fait preuve d'un minimum de cohérence – en applaudissant M. Holenweg, Monsieur le président, vous lui transmettez – on est bien forcé de constater qu'aujourd'hui la Ville de Genève ne peut pas s'engager dans ce projet, car elle n'est pas en mesure d'assumer la portée d'un engagement financier considérable.

Il faut dire les choses durement: tant pis pour les associations, tant pis si certains doivent renoncer à donner un caractère somptuaire à ce bâtiment. Derechef, il n'est pas possible dans la conjoncture actuelle de s'engager dans une telle voie. Je pense donc qu'il faut savoir tirer les conclusions logiques de la situation dans laquelle nous nous trouvons et, raisonnablement, dire non à ce projet et aller jusqu'au bout du raisonnement: peut-être que cet immeuble restera toujours comme cela, parce que nous n'aurons peut-être jamais les moyens de faire autre chose. Il y a d'autres priorités dans notre République qui passent avant cela. Pour ce manège, ma foi, il faudra s'habituer au statu quo pour un certain temps, quitte à faire hurler beaucoup de personnes.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je reviens dans cette enceinte au bout de six ans et j'entends les mêmes histoires, comme quoi les choses ne changent pas...

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

Cela dit, je ne sais pas à quoi sert le tableau qui indique les montants d'investissements, vu qu'ils n'ont aucune importance, que certains n'en tiennent pas compte. Certains partis, comme Ensemble à gauche et d'autres qui le soutiennent, pensent que les investissements ont été votés, mais qu'aujourd'hui on va faire autrement, parce que le projet est bien.

En commission, nos commissaires avaient aussi accepté le crédit d'étude pour la transformation de cet édifice, mais maintenant, vu les investissements, ce n'est pas possible. C'est comme le budget d'un ménage, mettez-vous dans la peau d'un père de famille qui gagne 5000 francs par mois: il est bien obligé de faire un budget, sinon il risque de devoir aller à l'Hospice général et à l'Office des poursuites. Au niveau des entreprises, nous trouvons la même situation. Par contre, l'Etat ne fait pas faillite. Mais nous voyons comment la gestion de l'argent dans certains pays, la Grèce, l'Argentine, les a plongés dans une catastrophe totale.

J'ai bien écouté mes amis d'en face et je tiens à dire que j'en ai marre de cette politique pour aider le peuple, mais sans penser que nos moyens sont limités.

M. Alberto Velasco (S). Je ne pensais pas prendre la parole, mais en entendant le discours catastrophique selon lequel notre République va vers la déchéance financière, je suis obligé d'intervenir. Monsieur Rudaz, on me dit que vous travaillez dans une banque, alors vous devez savoir que la Suisse, par rapport à d'autres pays, s'en sort plutôt bien. Ensuite, Monsieur – mais vous n'étiez pas là en décembre – le budget que nous avons voté était équilibré. Le Conseil administratif aurait pu assumer 150 millions d'investissements parce que la LAC le lui permettait. Ceux-ci ont été coupés à 110 millions et, Mesdames et Messieurs, vous avez dit au Conseil administratif de faire des choix. Ces choix ont été faits, les conseillers administratifs sont venus en commission des finances et en commission des travaux et des constructions: entre les départements, ils sont arrivés à faire un choix des investissements en opportunité.

Aujourd'hui, face à cette pétition de citoyennes et de citoyens, il y a une majorité dans ce parlement, Monsieur Menoud, et là je vous reprends...

Le président. Adressez-vous au président, Monsieur Velasco!

M. Alberto Velasco. Monsieur le président, ce soir une majorité tout à fait légitime d'élus, composée d'Ensemble à gauche, des socialistes, des Verts et du Parti démocrate-chrétien, demande au Conseil administratif de revoir ce projet d'utilité publique, c'est-à-dire une crèche que les habitants souhaiteraient voir dans ce bâtiment. C'est un projet tout à fait légitime, les familles dont parlait

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

M. Rudaz ont le droit d'avoir une crèche dans leur quartier, car il n'y en a pas. Avez-vous déjà visité la maison de quartier en Vieille-Ville? Elle n'est pas acceptable par certains aspects et je comprends que les habitantes et les habitants de ce quartier demandent des locaux et une crèche pour les enfants. Je regretterais que le Conseil municipal ne veuille pas entrer en matière. On peut, comme certains, avancer des arguments pertinents sur les investissements, sur l'opportunité, sur le choix de tel investissements. Mais, ce soir, une majorité va décider quelque chose et nous devons la respecter.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, j'interviens au nom de M^{me} Alder, qui est absente ce soir. Cette demande et ce programme relèvent du département de M^{me} Alder, présidé auparavant par M. Tornare. Le programme du projet a été établi par les services du département, à la demande de la population, cela depuis fort longtemps.

Cela étant dit, il s'agit quand même de rappeler ici un certain nombre de choses sur les investissements, de manière tout à fait paradoxale, mais la démocratie comme la vie sont paradoxales. D'abord, nous n'avons pas dépassé les 110 millions de francs en moyenne, Monsieur Sormanni. Les investissements, aujourd'hui encore, sont à la jauge de 100 millions, puisqu'il faut les prendre sur les quinze dernières années. Quand je suis arrivé au Conseil administratif, je vous rappelle que nous étions, en termes d'investissements, à 66 millions. La courbe de ces investissements est sinusoïdale, on vous l'a dit et répété.

Nous avons bien compris, j'ai bien compris le message que vous nous avez délivré en décembre, en baissant la jauge à 110 millions de francs. Vous avez aussi eu raison de relever le fait qu'on était passé de 100 à 110 millions. Le Conseil administratif a donc fait ce qu'il devait faire, c'est-à-dire des choix sur la base d'un certain nombre de critères. Non seulement il a fait un certain nombre de choix, mais il s'est imposé la règle qui est que, si on veut engager certains projets, on doit en reporter d'autres. Cela a donné lieu à un certain nombre d'arbitrages.

Je vous rassure tout de suite en vous disant que le manège n'a pas été supprimé par les uns ou par les autres. En fait, on a donné une consigne aux gens de la commission d'investissements, à savoir que tous les investissements qui ne concernent pas des bâtiments de la Ville de Genève sont considérés comme échoués. C'est la ligne que la commission d'investissements a suivie et que nous avons validée. D'autres investissements n'ont pas non plus été validés, par exemple la construction de nouvelles écoles nécessaires à la population.

Je terminerai en vous disant ceci. En dehors de satisfaire aux besoins de la population, construire une école ou rénover le Grand Théâtre, c'est amener concrètement de la richesse aujourd'hui. Vous savez bien qu'une entreprise qui

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

ne fait pas d'investissements est une entreprise qui, à terme, meurt. Nous avons le devoir, Mesdames et Messieurs, d'investir pour les générations futures en construisant des écoles, des piscines, des stades, en rénovant le Grand Théâtre, en construisant des logements bon marché pour la population. On ne sait pas de quoi sera fait l'avenir, il y a donc tout intérêt à avoir des logements bon marché pour que les gens ne soient pas écrasés par les loyers qu'ils devront payer dans une dizaine d'années. C'est réellement notre devoir d'investir pour le futur de nos enfants.

Mesdames et Messieurs, en décembre, vous avez voté 110 millions de francs; ce soir, vous rajoutez dans le bateau de la municipalité des investissements assez importants. J'en accepte le paradoxe, mais je me permets quand même de vous poser la question: comment allez-vous compenser l'investissement sur lequel vous nous demandez de revenir? La question reste posée, à vous d'y répondre!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je reprends la parole, car je ne peux pas laisser la question du maire sans réponse. Finalement, on ne nous a pas associés aux priorités à définir pour ces investissements, et maintenant on nous dit: «Vous, Conseil municipal, allez décider comment vous compenserez cet investissement.» Non, Monsieur Pagani, c'est le Conseil administratif qui viendra avec une proposition.

Je regrette de devoir rappeler, une fois de plus, que nous aimerions aussi que le Conseil administratif soit plus en phase avec les associations, quant au choix des projets et des priorités. Il y a eu le cas de l'Alhambra où, suite aux pétitions d'associations, nous avons dû revoir notre copie. Je rappelle que le Conseil administratif n'avait même pas pris le temps d'aller consulter les tenanciers de l'Alhambra. Malgré tous les débats que nous avons eus ici, M. Pagani n'est pas allé sur le terrain.

Concernant l'ancien manège, on a l'impression que le Conseil administratif s'est coupé des associations. Il y en a près d'une dizaine, et je trouve assez scandaleux qu'il ait fait le choix de donner des consignes à l'administration sans même prendre en compte les demandes de ces associations, qui travaillaient depuis sept ans sur ce sujet. J'estime donc qu'il y a là une erreur du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Je ne peux pas laisser M. Lathion dire des choses pareilles. Je viens des milieux associatifs, j'ai passé plus de quarante ans de ma vie dans ces associations, que vous essayez d'utiliser contre moi. Simplement, dans le PFI, il y a 600 lignes; nous devons donc faire un arbitrage entre 600 projets. Or je pense que mes collègues qui sont en charge d'élaborer

Motion et pétition: ouvrons l'ancien manège à la population!

les programmes sur lesquels je me fonde pour faire les investissements, pour construire et rénover des objets, sont mieux à même que moi de faire ce travail. Cela étant, à certaines occasions – ce qui m'est d'ailleurs parfois reproché, par exemple pour la tour de Grottes ou l'Alhambra – lorsque des associations se manifestent, nous intervenons, nous discutons et nous trouvons des solutions. Mais nous ne pouvons pas le faire systématiquement, je le regrette. Vous comprendrez bien que, matériellement, il nous est impossible de le faire. Voilà ce que j'avais encore envie de dire.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 41 oui contre 33 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'entrer rapidement en discussion avec le Conseil d'Etat afin de négocier la mise à disposition de l'ancien manège à la Ville de Genève par le meilleur moyen, notamment par un échange de terrain ou par une acquisition;
- d'activer ensuite le crédit d'étude relatif à l'ancien manège, voté le 11 octobre 2011 (PR-874 A) par le plénum (1,7 million de francs), afin que les travaux d'aménagements puissent eux aussi commencer dans les meilleurs délais.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-303 au Conseil administratif est accepté par 41 oui contre 32 non.

(Applaudissements à l'annonce du résultat.)

5. Résolution du 31 octobre 2012 de MM. Adrien Genecand, Jean-Paul Guisan, Simon Brandt, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Barbey, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «Pour que la stratégie de piétonisation puisse un jour se réaliser, construisons le parking dit des Clés-de-Rive» (R-167)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- le plan directeur communal;
- la déclaration publique du Conseil administratif du 1^{er} décembre 2009 en faveur d'une «paix piétonne» visant la piétonisation du centre-ville en intégrant comme mesure compensatoire la construction d'un parking de 500 places sous la rue Pierre-Fatio;
- le vote positif du Conseil municipal du 7 juin 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la stratégie de piétonisation du centre-ville;
- la détermination du Conseil d'Etat du 16 novembre 2011 en faveur du parking des Clés-de-Rive dans le cadre d'une opération de reconquête urbaine;
- les résultats de la votation du 23 septembre 2012 lors de laquelle près de 57% des habitants de la Ville refusèrent la création de 50 rues piétonnes;
- le consensus visant à prendre des mesures en faveur d'une véritable zone piétonne, commerçante, accessible et attractive au centre-ville;
- le dépassement au centre-ville des normes fédérales en matière de pollution aérienne et sonore nécessitant des mesures d'assainissement;
- le projet des Clés-de-Rive comme une opportunité de débloquer la situation en matière de mobilité;
- la piétonisation des rues marchandes voisines et la valorisation de l'espace urbain à un endroit où l'on peut véritablement mieux faire;
- un financement assuré à 100% par le secteur privé du parking et de l'aménagement de Pierre-Fatio,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif qu'un préavis favorable soit délivré à la requête en demande préalable d'autorisation de construire.

¹ Annoncée, 2738. Motion d'ordonnancement, 4610.

Préconsultation

M. Adrien Genecand (LR). La majorité municipale de droite a déposé cette résolution afin d'aller de l'avant dans la piétonisation du centre-ville. La condition, Mesdames et Messieurs, pour réaliser cette piétonisation – car j'espère que, dans vos campagnes électorales, ce n'était pas qu'un slogan – est la construction d'un parking, puisque depuis le résultat de la votation et l'acceptation d'une loi cantonale, au-delà de la question du ratio, il faut compenser les places de parc.

Je crois que nous pouvons être d'accord sur le fait que, pour améliorer la qualité de vie au centre-ville, il y a mieux à faire que ce qui existe maintenant à la rue Pierre-Fatio, c'est-à-dire de vieilles voies de tram qui ne servent plus, des bus, des taxis, des voitures. Tous les mercredis et samedis a lieu le marché sur le boulevard Helvétique, la rue parallèle: nous pourrions transférer ce marché sur une magnifique et nouvelle allée Pierre-Fatio.

Je vous rappelle aussi que nous attendons toutes et tous impatiemment le projet de rénovation du Musée d'art et d'histoire, que portera notamment le magistrat Sami Kanaan. En partant de la promenade du Pin pour aller jusqu'au jet d'eau, on arrive à la rue Pierre-Fatio qui, pour l'instant, est une laideur au centre-ville de Genève. Pour réaliser une véritable allée et un espace public de qualité, pour les touristes et pour les habitants des Eaux-Vives et du centre-ville, il faut construire un parking qui permettra d'enterrer les places de parc en surface qui existent dans les rues perpendiculaires entre les Rues-Basses et la rue du Rhône.

Mesdames et Messieurs, vous qui avez défendu cette piétonisation au centre-ville à de nombreuses reprises, vous avez là l'occasion d'être cohérents: si vous voulez la réaliser vous devez compenser. Je n'ai pas envie de vous rappeler une énième fois le résultat de la votation sur les 50 rues piétonnes. Mais je pense que si la population a dit non à ce projet, c'est parce que la compensation n'existait pas. Nous avons là l'occasion de proposer un projet cohérent au centre-ville à la population, en tout cas à une partie de la population, puisque apparemment certaines personnes ici parlent déjà de référendum...

Le magistrat Pagani l'a appelé de ses vœux, en tout cas au niveau du parking, en parallèle à la réalisation de la zone piétonne. Alors, proposons à la population de réaliser les zones piétonnes de cette façon-là, à savoir un centre-ville piéton avec une compensation dans les parkings. Le peuple décidera, mais nous aurons au moins pu présenter quelque chose. Faute de quoi, vos vellétés de piétonisation sans compensation, très chères, sans amélioration de l'espace public et souvent au détriment des habitants, ne se concrétiseront jamais. Ce soir, je pense que nous pouvons toutes et tous nous entendre. Essayons de proposer à la population un projet cohérent de piétonisation, qui comprend une compensation et qui, je vous le rappelle, ne coûtera rien aux citoyens.

Tout le monde a pu entendre le discours de M. Pagani, qui a appelé à la prudence en rappelant que nous avons plafonné les investissements pour 2013. Nous avons là la possibilité, dans le cadre d'un accord partenariat public-privé, de laisser un privé payer l'aménagement de la rue Pierre-Fatio, ce qui permettra d'améliorer la qualité au centre-ville sans dépenser un franc.

Je remercie les groupes qui ont cosigné cette motion, le Parti démocrate-chrétien, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre. Je pense qu'une grande partie de ce plénum a envie d'aller de l'avant pour une meilleure qualité de vie, une piétonisation concertée, avec une compensation dans l'intérêt de toutes et de tous. Je vous remercie de votre soutien.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez que le Parti démocrate-chrétien était signataire du projet de piétonisation des rues. Au lendemain du vote de la population, nous avons été quelque peu sonnés. Nous avons effectué une analyse de la situation et nous nous étions dit que si nous avions perdu, en accompagnant les Verts et les partis qui soutenaient la piétonisation, c'est parce qu'il n'y avait pas eu en échange le parking des Clés-de-Rive, projet qui était resté en filigrane.

Lorsque nous avons négocié, on nous avait dit qu'ensuite le parking des Clés-de-Rive se ferait. Mesdames et Messieurs, actuellement la situation est complètement bloquée par rapport à la piétonisation des rues au centre-ville à Genève. Nous avons là, comme l'a dit mon collègue Adrien Genecand, la possibilité de débloquer cette situation. Je puis vous assurer que, si on construit le parking des Clés-de-Rive, une nouvelle ère va s'ouvrir et que nous aurons la possibilité de renégocier avec les grandes associations, notamment, sur une piétonisation au centre-ville et en ville de Genève, celle qu'attend la population.

On ne peut pas tomber dans des dogmatismes et figer complètement la piétonisation en ville de Genève pendant une vingtaine d'années. Mesdames et Messieurs, ce qui vous est proposé aujourd'hui est un tournant historique. Allons de l'avant avec ce projet, qui sera complètement financé par le privé, ce projet qui va requalifier aussi tout un quartier et qui va ouvrir l'avenir des rues piétonnes en ville de Genève.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 37 oui contre 35 non.

M. Grégoire Carasso (S). Si le débat de ce soir sur le parking des Clés-de-Rive, comme ceux que nous avons depuis quatre ans, était historique – Monsieur le président, vous transmettez à M. Lathion – je crois que cela se saurait. Ce

débat sur le parking des Clés-de-Rive n'est historique qu'au sens où c'est la mille et unième fois que nous en parlons ici. Je suis très heureux de pouvoir vous donner, une fois de plus, la position, non pas dogmatique mais tout à fait cohérente, du groupe socialiste sur ce sujet.

Tout à l'heure, on a évoqué l'échec des 50 premières rues piétonnes. Le groupe socialiste, comme le Parti démocrate-chrétien, faisait partie des groupes qui ont soutenu activement ce projet, et son refus dans les urnes mérite une explication. Ce n'est pas un vote anodin, je pense d'ailleurs que c'est la première fois, au cours des vingt dernières années, que nos amis du Parti libéral-radical et les lobbies provisoires ont gagné une votation. C'est suffisamment rare pour être souligné, qui plus est en ville de Genève.

Je vous livre l'interprétation socialiste de cet échec en votation populaire. Le message principal pour nous, c'est que l'ambition quantitative, la population n'en veut pas. Elle veut des projets de qualité. Autrement dit, il ne s'agit pas de piétonniser, ici, là et ailleurs, des dizaines de rues, mais il faut passer du quantitatif au qualitatif. Dans le cas d'espèce, celui de l'hypercentre et de la rue Pierre-Fatio, il y a certainement des conditions-cadres, tant pour les commerces, pour les habitants, les touristes, les gens de passage, absolument remarquables pour piétonniser cet espace. Franchement, ce pourrait être magnifique et, si on piétonnise en surface, cela ne coûtera que quelques sous. Le groupe socialiste, comme une bonne partie de ce plénum, sera ravi de financer un tel aménagement, une telle piétonnisation de l'hypercentre.

Mesdames et Messieurs, vous avez senti l'intérêt d'ajouter quelques pavés, fleurs et feuilles vertes en surface pour justifier vos demandes de parking et, en plus, vous nous dites que le parking ne coûtera rien. Il ne coûtera peut-être pas directement en monnaie sonnante et trébuchante à la Ville de Genève, mais lorsqu'on sait que notre ville est celle qui compte le plus de places de parc par habitant, par travailleur, par mètre carré, il y a là un blocage idéologique que vous refusez de prendre en compte. Quand on supprime des places en surface, à la rue Pierre-Fatio notamment, il faut les compenser, mais il faut les compenser là où elles existent, pour ne pas aggraver encore les conditions de circulation au centre-ville de Genève, pour ne pas aggraver encore plus les conditions en termes de qualité de vie. Mesdames et Messieurs, pensez aux habitants des Eaux-Vives, de la Servette, à tous les habitants de la ville de Genève qui subiront encore un peu plus de nuisances en termes de qualité de l'air, notamment, avec la création d'un grand parking supplémentaire!

Alors que nous avons la ville qui compte le plus grand nombre de places de parc, où est le dogmatisme dans ce dossier? (*Remarques.*) Monsieur le président, vous transmettez au Mouvement citoyens genevois qu'il suffit, pour le vérifier, de se rendre là où les voitures vont, dans les sous-sols. De plus, ce qu'il y a de

paradoxal dans ce débat des plus dogmatiques, c'est qu'en termes de flux entre les parkings commerciaux, qui sont absolument vides la nuit, et les parkings habitants qui sont, par nature, vides le jour, il y a des opportunités remarquables d'utilisation des places de parc dans les ouvrages existants.

Je vous redonne donc la position du groupe socialiste. Nous soutenons la piétonisation de l'hypercentre dans le cadre d'un projet de qualité, mais nous nous opposerons avec conviction à la création d'un nouveau grand parking supplémentaire en ville de Genève, simplement parce que nous voulons utiliser les places qui existent déjà.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, en lisant le projet de résolution, il m'est apparu qu'il y avait un problème opérationnel. Je vous ai présenté un projet de crédit d'étude, il y a une année, pour la piétonisation du centre-ville qui allait avec ce parking. Vous avez voté ce crédit, je vous en remercie, sauf qu'une clause très précise m'a empêché de lancer cette étude. Cette clause dit que, tant qu'il n'y a pas d'autorisation du parking en force, l'étude ne peut pas être menée.

J'aimerais vous rendre attentifs au sixième considérant de la résolution qui dit: «le consensus visant à prendre des mesures en faveur d'une véritable zone piétonne, commerçante, accessible et attractive au centre-ville». En réalité, il n'y a pas de consensus, puisqu'il n'y a pas d'étude pour qu'on puisse créer un consensus. A minima, Monsieur Genecand, je vous demanderai de revoir cela et de dire que vous suspendez cette clause pour qu'on puisse lancer des études parallèlement. Vous avez dit que vous étiez pour des zones piétonnes, mais vous m'empêchez d'étudier une véritable zone piétonne au centre-ville, que tout le monde par ailleurs réclame.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je commencerai par trouver un mérite à cette résolution, celui de rouvrir un débat qui est suspendu depuis quelques mois et qui concerne plus globalement les problèmes de la mobilité et de l'accessibilité de notre ville. Ce n'est un secret pour personne: aujourd'hui, c'est un vrai problème d'accéder en ville de Genève, pour les professionnels, pour la Voirie, et il faut essayer de trouver des solutions. Là, je pense que tout le monde est d'accord.

Malheureusement, quel que soit le résultat ce soir sur cette résolution, cela ne changera pas grand-chose, car si on veut arriver à agir en matière de mobilité à Genève il faut un consensus. Ce soir, Mesdames et Messieurs, en demandant l'urgence sur cet objet, vous ne cherchez pas le consensus mais le rapport de force. Le seul projet qui parlait d'étudier un parking au centre-ville, qui parlait

de piétonisation et de compensation, qui avait d'ailleurs été accepté par le Parti démocrate-chrétien – c'est le seul parti de droite qui est cohérent en soutenant cette résolution – c'était le projet voté par le Conseil municipal contre lequel vous avez lancé un référendum. Vous vous êtes tiré une balle dans le pied, car c'était le seul projet que la gauche ait jamais accepté dans lequel on envisageait de compenser les places dans un parking souterrain. Il est un peu injuste de dire qu'on y a mis le feu, que vous allez éteindre tout cela et que tout va bien dans le meilleur des mondes. On ne peut pas déclarer la guerre en matière de transports, puis dire que tout va bien, qu'on va faire la paix.

Si on veut construire un parking, parce que manifestement il y a une espèce d'obsession à cet égard, il faut se poser les bonnes questions. M. Carasso l'a dit avant moi: a-t-on ce fameux inventaire qu'on demande depuis des années au Conseil administratif? Certains disent qu'il y a trop de places, d'autres pas assez. Nous devrions pouvoir travailler sur des chiffres exacts. Quel est le nombre de places existantes en sous-sol, quelles sont les places disponibles, quelles sont les places que nous pourrions rendre disponibles, quelles sont les places qui pourraient être utilisées pour les habitants, pour l'accessibilité des commerces?

Nous n'avons pas ces données et dire ce soir qu'on va construire un parking sans avoir ces données est idéologique. On réclame un parking comme un symbole, une icône, sans connaître les possibilités qu'il y aurait de compenser ailleurs les places qui manqueraient en ville de Genève. Je regrette que vous ayez refusé le seul projet qui permettait d'avancer et je regrette également que vous cherchiez le rapport de force, alors qu'il faudrait le consensus.

Enfin, je regrette qu'on n'ait toujours pas les chiffres qui nous permettraient de parler objectivement des besoins de stationnement au centre-ville et d'avancer sur ce projet que tout le monde souhaite, à savoir la création de rues piétonnes en ville de Genève. Pour toutes ces raisons, nous refuserons cette résolution.

M. Carlos Medeiros (MCG). Nous assistons ici à une espèce de mélodrame de mauvais perdants. Monsieur le président, vous transmettez à M. Carasso: le peuple vous a mis une baffe, à vous qui étiez tellement convaincu de gagner avec vos solutions radicales. Mais ce n'est pas de notre faute si vous n'avez pas permis de conduire et si vous n'aimez pas les bagnoles...

Nous, nous revendiquons la liberté que le peuple nous a donnée en 2008. Je tiens à rappeler qu'il y a eu une votation cantonale sur la complémentarité des modes de transport, cela veut dire qu'il doit y avoir un équilibre entre les différents modes de transport. Aujourd'hui, avec vos alliés les Verts, vous êtes toujours dans une logique de radicaliser le débat en disant qu'il y a beaucoup de places, mais j'aimerais que vous me montriez ces places au centre-ville.

Au centre-ville, il y a deux parkings, celui du Mont-Blanc et celui de Rive Centre. Un vendredi soir, dernièrement, un parking était pratiquement complet, j'ai été obligé d'aller au dernier sous-sol, et l'autre était complet. Alors, dire qu'il y a beaucoup de places... Je ne vois pas où elles sont, elles doivent être cachées là où vous seul les connaissez.

M. Buschbeck dit que nous sommes en train de rallumer la guerre des transports: non, pas du tout, nous répondons simplement à un souhait de la population, qui a besoin de pouvoir se déplacer en voiture. Même si vous n'aimez pas les bagnoles, c'est comme ça. Pour une mère de famille avec deux enfants qui veut accéder au centre-ville, prendre les transports publics, c'est compliqué. Des personnes à mobilité réduite ont besoin de prendre la voiture, des personnes âgées assez en forme aiment prendre leur voiture si c'est nécessaire.

Je ne vois pas pourquoi vous êtes aussi dogmatiques, Mesdames et Messieurs. Le peuple a dit clairement qu'il ne voulait pas de vos projets de bouts de ficelle, de morceaux de ruelles ici ou là. Nous voulons un hypercentre rendu aux piétons, à condition qu'on puisse se déplacer et accéder aux commerces du centre-ville. Nous ne voulons pas que, à côté des centres commerciaux entre Vernier et l'aéroport, les commerçants du centre-ville crèvent la dalle – c'est le mot! – parce qu'on ferme des rues, on bloque des places de parc, on crée un tas de problèmes administratifs.

Nous ne rallumons pas la guerre des transports! Nous répondons aux souhaits de la population. La réponse du peuple, lors de cette votation, c'était oui à un hypercentre piétonnisé et non à des piétonisations de bouts de rues comme vous avez voulu le faire.

M. Pascal Spuhler (MCG). Effectivement, on se trouve devant un dogmatisme: rien à la voiture, tout pour le piéton ou le vélo! Nous aimerions pouvoir partager l'espace, qui appartient à tout le monde. Mesdames et Messieurs, vous voulez une zone piétonne au centre-ville, une zone attrayante et touristique, mais cela est conditionné à un parking supplémentaire. C'est comme ça que cela devra se passer.

Lors de l'étude de la fermeture des 50 premières rues, projet qui a été balayé par le référendum que nous avons lancé avec la collaboration de l'Entente et de certains groupes associatifs, nous vous soumettions un projet conditionné à des parkings supplémentaires. Aujourd'hui, pour avoir un centre-ville agréable, avec des zones piétonnes, il faut ce parking.

La Direction générale de la mobilité (DGM) a déjà commencé à supprimer des places de stationnement au carrefour de Rive. Normalement, selon la loi, ces

places de stationnement doivent être compensées, car une place enlevée en surface doit être compensée en sous-sol dans les 500 m à la ronde. Question: où est la compensation? Réponse: dans le futur parking des Clés-de-Rive!

La DGM commence déjà à supprimer des places et à les compenser dans un futur éventuel parking. Comment allons-nous faire pour créer des zones piétonnes, supprimer des places de stationnement en surface et les compenser dans un éventuel futur parking qui n'existe pas encore et que vous ne voulez pas voter? Soyez un peu cohérents, Mesdames et Messieurs, si vous voulez libérer des espaces pour piétons et vélos en surface et avoir un centre-ville agréable et touristique, il faut construire un parking. Vous devez donc voter cette résolution.

M. Gary Bennaim (LR). Mesdames et Messieurs, vous savez que j'ai l'habitude d'aborder les choses parfois de façon un peu légère. Ce soir, ma question est: où en est-on? On entend, surtout à gauche de l'échiquier, des remarques qui sont fantastiques. Pour mémoire, je vous rappelle quelques grandes blagues que la gauche nous a serinées pendant quelques années. A propos du sentiment d'insécurité, quand la droite disait qu'il y avait des tensions, des incivilités, la réponse était: «C'est dans votre tête tout ça!» Aujourd'hui, c'est la même chose. Les gens qui se retrouvent bloqués sur les routes, dans la rue, qui n'arrivent pas à se garer, qui ne peuvent pas décharger leurs enfants, leurs aînés ou, pour les entreprises, leurs tuyaux, vous leur direz que c'est dans leur tête, qu'il n'y a pas de problème de circulation ni de parking, qu'ils trouveront certainement une place à moins de 500 m dans un des parkings – qui a été oublié! Mais où vivez-vous, Mesdames et Messieurs? Bienvenue chez les bisounours!

Pour ma part, je n'ai pas envie, dans six mois ou un an, d'entendre le même discours que celui que la gauche a tenu sur la sécurité. Je n'ai pas envie que la gauche nous fasse le même coup et nous dise que, tout compte fait, sur ce plan-là, elle n'a pas été au top, qu'au niveau du trafic et du parking, elle aurait pu faire quelque chose...

Aujourd'hui, ce qui est surprenant, c'est qu'on vient nous dire qu'on ravive la guerre des transports. Mesdames et Messieurs, nous vous tendons la main en disant que, puisque le Canton a pensé aux compensations et a déjà pris des mesures dans ce sens, eh bien, il faut compenser, creuser, mettre les voitures en sous-sol! D'ailleurs, M. Buschbeck semble avoir la mémoire courte – vous transmettez, Monsieur le président – car il me semble que la magistrate en charge de la mobilité au Canton reste quand même Verte – bien qu'elle ne soit pas superefficace dans ce rôle...

J'entends mes amis socialistes dire qu'il faut penser aux habitants de la Servette et des Eaux-Vives: oui, mais il n'y a pas que les transports publics.

M. Carasso nous parle de dogmatisme: bien sûr que c'est du dogmatisme quand les personnes qui prennent la parole circulent à pied ou en vélo... Il n'y a pas de compréhension sur ce dossier, il n'y a pas de volonté de se rapprocher de l'autre.

Ce soir, les personnes qui nous regardent à la télévision ne peuvent pas comprendre qu'on ait des positions aussi éloignées de la réalité. Si nous sommes là, ce n'est pas pour défendre le petit bout de gras de la rue piétonne, mais pour réfléchir de façon cohérente à l'ensemble des transports et des parkings. Cela me fait largement rigoler quand on dit qu'on peut se garer partout, alors que des représentants des partis de gauche garent leur 4x4 devant l'entrée de l'Hôtel de Ville... C'est se moquer de nous... (*Rires et applaudissements.*)

Quand on vient nous parler de consensus contre rapport de force, je réponds qu'aujourd'hui la droite a fait un pas énorme dans le sens du consensus. Comme je vous le disais tout à l'heure, on vous tend la main: venez et avançons ensemble pour le bien de tous en ville de Genève, et non pas à Bisounoursland! D'ailleurs, Bisounoursland, c'est l'endroit où la gauche n'écoute pas quand la droite parle... Monsieur Pagani, je vous interpelle, parce que la moindre des choses est d'écouter quand on parle d'un sujet qui vous intéresse! Dans quelques secondes, vous allez nous dire que vous avez mis du phonoabsorbant à la Roseraie, que vous avez fait telle ou telle chose en ville. S'agissant de ce parking, vous pouvez le défendre dans la presse et, le lendemain, nous dire que ce n'est pas un bon plan. C'est ridicule et lamentable.

Ce que j'entends à gauche de l'échiquier, c'est que personne n'a envie de résoudre ce problème. Quand nous allons prendre le taureau par les cornes, vous allez le regretter, mais il faudra bien régler ce problème.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Le dernier inscrit est M. Mathias Buschbeck. La parole est à M. Pierre Vanek.

M. Pierre Vanek (EàG). Mesdames et Messieurs, j'entends des choses surprenantes. A l'instant, un discours de Gary Bennaïm qui nous traite de bisounours et qui raconte toutes sortes de salades. Moi, je sais des choses simples: je sais que ce Conseil municipal est saisi d'une résolution qui n'a qu'une seule invite, et c'est celle-là que nous voterons. Tout le reste, c'est de la confiture ou de la mayonnaise mise autour. La seule invite dit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif qu'un préavis favorable soit délivré à la requête en demande préalable d'autorisation de construire.» Bon, ce n'est pas précisé, mais on en déduit que c'est le parking des Clés-de-Rive, puisque c'est indiqué dans le titre de la résolution.

Mesdames et Messieurs, toutes les considérations sur les zones piétonnes, sur ceci et sur cela, c'est de la tartuferie. Rémy Pagani l'a démontré tout à l'heure en expliquant comment vous avez, par un vote dans cette salle, bloqué les études sur la piétonisation des zones que vous prétendez vouloir, le cas échéant, piétonniser. Mais allons au fond de l'affaire, Mesdames et Messieurs! Vous voulez imposer ce parking, mais ce parking ne se fera pas, comme le parking de la place Neuve ne s'est pas fait. En dernière instance, les habitants de cette ville n'en ont pas voulu, pourquoi? Parce que c'est parfaitement irrationnel. Construire des parkings au centre-ville – nous le disons depuis très longtemps et c'est une évidence – c'est créer des aspirateurs à voitures qui ne contribuent d'aucune manière à résoudre les problèmes de mobilité des habitants de cette cité. Par contre, ils contribuent à accroître les problèmes en termes d'embouteillages, de pollution, de prestations adéquates des transports en commun. C'est donc de la stupidité crasse.

Du côté de la gauche et des Verts, nous avons un accord de législature que j'ai cité dans d'autres débats et, sur cette question-là, il est parfaitement clair. Il dit – j'avais prévu de le citer, mais je vous en fais grâce – que nous prendrons toutes les mesures possibles pour favoriser la mobilité douce et que nous nous opposerons au développement de la mobilité automobile, privée, polluante et problématique pour ce qui est de la Ville; c'est une évidence absolue. Ne venez pas verser des larmes de crocodiles sur le consensus possible! Il y a une politique de gauche écologique qui vise à développer les transports en commun, les zones piétonnes et à ne pas construire des parkings au centre-ville. C'est une évidence. En dernière instance, les citoyens seront appelés à trancher sur cette question et ils trancheront, comme ils ont tranché à l'époque pour rejeter les savants compromis qui avaient été concoctés au nom de la piétonisation de la place Neuve et du parking qui aurait pu se faire.

Tout cela, ce sont des salades, du bouillon pour les morts. Soyez sérieux, ne venez pas pleurnicher en disant que vous voulez résoudre les problèmes de mobilité, piétonniser, ou quoi que ce soit, au lendemain d'un vote où vous vous êtes opposés à la piétonisation de rues dans cette ville! Défendez clairement le projet de parking, formulez-le, essayez de le faire aboutir. Mais, de vous à moi – puisque nous sommes entre nous – c'est une bataille qui est perdue, il n'y aura pas de nouveaux parkings au centre-ville... (*Protestations et huées.*) Je vous le garantis et vous nous faites perdre notre temps ce soir avec vos racontars autour de cette question.

Nous sommes contre le développement de l'automobile en ville de Genève, il y en a trop, la ville est embouteillée et polluée. Il faut développer la mobilité douce, les transports en commun avec des dessertes meilleures et supérieures, ce qui signifie diminuer, encore une fois, le transport automobile. Il faut des transports publics à des tarifs acceptables et populaires pour tout le monde – en conséquence, le 3 mars, il faut voter comme vous le savez concernant l'initiative sur

les tarifs des transports en commun. Il faut arrêter de nous raconter des salades et d'élaborer des édifices complexes où, à coups de briques constituées de zones piétonnes, on construit un parking. Non, ayez le courage de reconnaître qu'il y a deux politiques qui s'opposent, ayez le courage de défendre la vôtre à visage découvert, comme nous le faisons. C'est comme cela que les citoyens seront face à des choix démocratiques clairs, qu'ils seront bien servis par leurs élus. Ce n'est pas par des *combinazione* du type de celle que vous nous proposez ce soir.

M. Daniel Sormanni (MCG). Il n'y aura jamais de zone piétonne...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'interviens en complément de mon collègue Rémy Pagani, en tant que membre et actuellement président de la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif. C'est normal qu'un sujet de ce type échauffe les esprits. J'aimerais amener quelques éléments aussi factuels que possible qui montrent que la résolution – je ne pense pas que c'est l'intention de ses auteurs – ne correspond pas à leur volonté, exprimée à plusieurs reprises, de consensus et d'avancer ensemble.

Le Conseil administratif avait, en décembre 2011, via sa Délégation à l'aménagement, composée à l'époque de MM. Maudet, Pagani et moi, fait une conférence de presse sur cette question du parking des Clés-de-Rive. La position du Conseil administratif – c'est vraiment important de s'en souvenir – était qu'il y avait effectivement de quoi entrer en matière sur ce parking et de proposer un modèle pour avancer de manière organisée, fiable et garantie sur les zones piétonnes. On proposait notamment un principe de compensation, à l'époque de 0,8 place en sous-sol ou ailleurs, pour une place supprimée, avec la possibilité d'utiliser les nombreuses capacités non utilisées en sous-sol, et d'avancer avec la piétonisation non seulement dans les Rues-Basses, mais dans tous les quartiers de la ville de Genève, Mesdames et Messieurs, qui ont, je crois que vous êtes tous d'accord, envie et besoin d'avoir des zones piétonnisées.

Depuis cette conférence de presse, il y a quand même des éléments objectifs et politiquement importants qui sont intervenus. Le Grand Conseil a voté une loi de compensation: une place supprimée, une place compensée. Ma foi, nous sommes soumis aux règles du Grand Conseil, cela veut dire que chaque place supprimée doit être compensée par une place. Qui plus est, dans les négociations sur l'application de cette loi, les milieux qui défendent plutôt les intérêts des automobilistes insistent mordicus pour que la compensation se fasse en surface. Nous ne pouvons pas inventer les mètres carrés qui n'existent pas. Cela veut dire que les marges de manœuvre pour piétonniser où que ce soit en ville se sont réduites.

Ceux et celles ce soir qui ont dit qu'on pourra compenser dans le nouveau parking des places supprimées pour piétonniser le centre-ville ont tort. Mesdames

et Messieurs, dans l'état actuel des négociations, ce règlement d'application est prévu ainsi: nous ne pourrons pas compenser en sous-sol. Il faut aussi discuter avec les personnes au niveau cantonal – que vous connaissez bien en principe – qui mènent ces négociations, pour les convaincre d'être moins dogmatiques.

En plus, il y a toujours un blocage pour faire un réel inventaire des places de parc. A l'évidence, cet inventaire montrerait que nous avons des capacités considérables et non utilisées dans ce canton, notamment en sous-sol, et cela permettrait d'ouvrir des marges de manœuvre. Mais, comme par hasard, faire cet inventaire n'est toujours pas possible. Cela permettrait aussi d'identifier tous les petits jeux de location, de sous-location et tout ce commerce autour des places en sous-sol. L'estimation de la Direction générale de la mobilité est qu'il y a probablement 50 000 places au centre-ville utilisées par des pendulaires. 50 000 places, Mesdames et Messieurs, c'est le record absolu de la planète par rapport à la population de cette agglomération. Mais évidemment c'est un tabou, parce que cela remettrait en question les habitudes...

Nous avons fait cette conférence de presse, donné notre position qui se voulait ouverte, consensuelle, où tout le monde y trouvait son compte. Mais cette position n'est plus tenable vu la loi de compensation. Puis, il y a eu la votation populaire, la démocratie a parlé, la population a refusé un crédit sur les zones piétonnes.

Mesdames et Messieurs, en tout cas sur un point, Pierre Vanek a raison: c'est l'invite qui compte et elle demande un préavis favorable au parking des Clés-de-Rive. Les considérants sont intéressants, mais ils n'ont aucun effet face aux faits, c'est-à-dire que nous avons une délibération qui nous interdit d'avancer en termes de crédit. M. Pagani ne peut pas dépenser 1 franc pour étudier les zones piétonnes! M. Pagani l'a rappelé, je le redis, à l'époque, vous aviez voté en majorité dans ce Conseil une clause qui interdisait de dépenser 1 franc pour les zones piétonnes tant que le parking n'était pas autorisé en force. Or, pour la confiance dans ce dossier, cela n'est pas très crédible. Cela veut dire que, si le parking est autorisé en force, plus personne ne pourra s'y opposer, mais on n'a aucune garantie sur les zones piétonnes. Ce n'est pas comme cela que vous créez un rapport de confiance.

Je crois volontiers M. Genecand qui a commencé par parler des zones piétonnes. Dans les considérants aussi, on parle de consensus, on parle des normes fédérales qui sont dépassées en matière de pollution. Je me réjouis de cette prise de conscience, mais l'invite de cette résolution ne correspond pas à cela. Ce n'était peut-être pas votre intention, mais, si vous voulez qu'on avance ensemble sur ce parking, il faut aussi nous donner les moyens d'avancer sur les zones piétonnes, et pas seulement au centre-ville. (*Applaudissements.*)

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Chers collègues, beaucoup de choses ont été dites, je ne les répéterai pas. Néanmoins, certains veulent-ils faire trente

secondes de silence pour la future mort des commerces du centre-ville et pour la multitude de chômeurs que cela va provoquer, si on continue dans cette voie? Je vous rappelle, si vous avez la mémoire courte, que les affaires ont baissé de 65% ces dix à quinze dernières années. Monsieur et Madame Tout le Monde, familles et enfants, descendent accessoirement en ville et ils ne vont pas payer quatre ou cinq billets de transports publics pour aller faire leurs courses, et payer encore une fois pour rentrer chez eux, dans les quartiers ouvriers ou ruraux, dans les cités.

La meilleure chose pour empêcher la pollution, Monsieur Vanek – vous transmettez, Monsieur le président – c'est d'éviter que les voitures tournent en rond en ville. Sur ce sujet, je pense que nous sommes d'accord. Si les voitures tournent en rond parce qu'elles ne trouvent pas de places pour se parquer, elles polluent. Avec un parking souterrain à Rive, en plus de ceux qui existent déjà, les voitures se parqueront plus facilement et les familles pourront aller à pied faire leurs courses. On pourrait même inventer de nouveaux corps de métier: des petits triporteurs en vélo qui, depuis le grand magasin, apportent les cornets jusqu'au parking en question.

Puis, franchement, cette rue Pierre-Fatio est moche. Qui peut dire qu'elle est jolie? Qu'on embellisse le centre-ville, qu'on mette de la pelouse ou des arbres, d'accord, mais là c'est un endroit idéal, centré, pour construire un parking souterrain afin d'avoir des places de parc qu'on ne trouve plus.

Messieurs les cyclistes, vous criez sur les voitures, mais, comme on vous l'a dit tout à l'heure, tout le monde ne peut pas se déplacer à vélo – avec la neige, même les transports publics ne fonctionnent pas – et la liberté de se déplacer appartient à tout le monde.

Je suis d'accord avec le fait que la voiture polluée, mais économiquement elle fait marcher les commerces. De plus, il y a les taxes sur la benzine, les pneus, les pièces de rechange, et cela rapporte des sous à la Confédération et aux cantons, c'est un mal nécessaire. Ici, la plupart d'entre vous possèdent une voiture, alors en sortant prenez une masse, cassez votre voiture puisque vous n'en voulez plus, et vous rentrerez avec les transports publics ou en vélo! En réalité, comme vous avez des affaires lourdes à porter, vous êtes bien contents d'avoir votre voiture.

Je peux vous dire ceci: au centre-ville, des commerces ont perdu 25% de leur chiffre d'affaires, parce que les gens ne descendent plus en ville, ils sont découragés. D'ailleurs, qui peut descendre en ville en voiture? Ce n'est pas l'ouvrier du bâtiment ou le petit fonctionnaire, mais celui qui a encore les moyens de rouler en 4x4... (*Remarques.*) Hélas, il se parque sur les trottoirs, je suis d'accord avec vous, Monsieur Vanek. Alors, construisons un parking pour qu'il puisse y mettre son 4x4, soyons un peu logiques, c'est la moindre des choses.

Mesdames et Messieurs, Genève n'est plus la Genève d'avant, elle a évolué, 150 000 pendulaires y circulent durant les six jours ouvrables, cela fait beaucoup

de monde. Puis – Monsieur le président, vous transmettez à M. Vanek – les places de parc en semaine sont difficiles à trouver et les mesures que vous voulez prendre, sur les bancs d'en face, ce n'est plus de la mesure, c'est de la démesure!

Maintenant, nous avons la joie de pouvoir construire quelque chose d'utile, de pouvoir remplacer les places de parc supprimées en surface par un parking souterrain qui, en plus, ne nous coûterait pas énormément d'argent, même s'il faut s'attendre à des plus-values. Alors, votons cette résolution, pour mettre dans un parking souterrain nos caisses en métal munies de quatre roues, qui puent, qui crachent et qui s'appellent des voitures. Pour éviter qu'elles polluent en tournant en rond, votons cette résolution! Je crois qu'il faut vous réveiller, Mesdames et Messieurs: pour les jeunes, les familles, les enfants, il faut développer la ville de Genève dans le bon sens. Cette rue Pierre-Fatio est vraiment moche, alors faisons ce parking. J'espère que je me suis bien fait comprendre, mes chers collègues, et je compte sur vous pour voter oui.

M. Adrien Genecand (LR). Ce soir, puisque nous recevons des leçons sur le consensus et sur le fait que nous forçons la main, je vous rappelle que, dans l'historique de toutes ces discussions, ceux qui ont forcé la main, c'est vous, Mesdames et Messieurs sur les bancs d'en face. Le dernier vote que nous avons eu à ce sujet portait sur le crédit d'étude des 50 premières rues et il n'y a pas eu un large consensus. De plus, dans ce crédit d'étude, il n'y avait pas de compensation du tout, pas 0,8 place en sous-sol ou ailleurs.

Monsieur Kanaan, je pars du principe que si vous avez pris cette position, c'est que vous êtes favorable au parking moyennant une certaine compensation. J'aurais aimé que votre parti soit cohérent et accepte la réalisation des 50 premières rues avec une compensation des places de parc. Mais cela n'a pas été le cas: votre parti a pris un malin plaisir à liquider le principe de compensation dans cette stratégie de piétonisation, que pour notre part nous avons votée, je vous le rappelle, Monsieur le président de la Délégation à l'aménagement. Alors, je veux bien prendre des leçons de morale sur le fait qu'on ne veut pas discuter, qu'on n'est pas dans le consensus, mais la réalité, c'est que vous nous avez forcé la main.

Cela dit, pour vous montrer que nous avons envie de réaliser cette zone piétonne, nous présentons l'amendement suivant, qui constitue une invite supplémentaire à la résolution:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un crédit d'étude pour la réalisation d'un centre-ville piéton.»

Je présente cet amendement qui vous permettra, Monsieur le conseiller administratif en charge de l'aménagement, Monsieur le président de la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif, de nous présenter, en parallèle à votre préavis positif au parking des Clés-de-Rive, un crédit d'étude qui permettra d'étudier toutes les variantes pour réaliser la piétonisation du centre-ville. Nous, nous ne donnons pas des leçons de morale, nous vous écoutons, nous modifions notre texte et nous allons avec vous pour réaliser quelque chose qui sera de meilleure qualité pour les Genevois, qui résoudra une partie des problèmes de la mobilité au centre-ville.

Je rappelle quand même que les personnes en charge au niveau cantonal ont depuis longtemps la possibilité de faire l'inventaire des parkings en ville. Moi, je l'attends toujours, je présume qu'il a été fait mais que les résultats n'ont pas été satisfaisants, sinon cela ferait longtemps que vous nous les auriez exhibés...

Nous avons envie de réaliser un centre-ville piéton, car nous pensons que c'est un atout majeur pour le centre-ville et pour les habitants. Mais, malheureusement, comme le peuple vous l'a fait comprendre lors de la dernière votation, sans compensation ce n'est pas possible. Nous vous proposons donc de présenter au peuple un projet de centre-ville piéton comprenant une compensation, puis, si le peuple décide que ce n'est pas possible, ma foi ce ne sera pas possible. Au moins, nous, nous allons de l'avant pour proposer une piétonisation là où vous refusez de faire un pas dans notre direction, comme vous l'avez refusé depuis le début, et c'est bien regrettable.

M^{me} Patricia Richard (LR). Chers collègues, ce soir, j'ai appris quelque chose d'intéressant, c'est que nous étions en guerre. Merci, Monsieur Buschbeck – vous transmettez, Monsieur le président – de me l'avoir appris. Il est vrai que le Groupement transports et économie (GTE) a lancé le référendum sur les 50 premières rues piétonnes, surtout à la demande des commerçants, parce qu'on proposait de fermer 50 rues sans aucune compensation immédiate dans le projet, ni quoi que ce soit autour. Or, là, on propose l'enterrement des voitures et en même temps une piétonisation, un espace de vie, de respiration. Nous savons tous que, si notre voiture est bien garée sur une place de parking, on ne la déplacera pas aussi vite que si elle est mal garée et qu'il faut éviter une amende.

Maintenant, d'aucuns dans cette enceinte qui sont sortis de Genève pour se rendre, par exemple, à Lyon, Annecy, Bordeaux, dans n'importe quelle ville intelligente, ont pu voir que des parkings ont été faits là où le centre-ville est piétonnisé. Le meilleur moyen de visiter une ville, les ruelles, les échoppes, de faire marcher le tourisme et le commerce, c'est à pied. Mais pour faire ce tourisme à pied, il faut pouvoir arriver en ville.

Pourquoi, dans le canton de Genève, les centres commerciaux périphériques fonctionnent-ils si bien par rapport au centre-ville? C'est parce qu'ils ont tous un parking. Par exemple, Balexert a étendu son centre commercial et son parking en même temps. C'est le manque de places qui tue actuellement notre centre-ville. Nous avons enfin là un projet qui ne nous coûtera pratiquement rien. Honnêtement, avec la situation actuelle, c'est très important; on pleure assez sur les investissements qui auraient été soi-disant baissés. Ce projet ne nous coûtera rien au niveau de la construction même du parking, et cela pourrait signifier enfin la paix des transports – pour faire plaisir à M. Buschbeck.

On vient nous faire des grandes leçons de morale, mais, Monsieur le président, vous transmettez à M. Vanek que tout le monde ne peut pas prendre les transports publics, ne peut pas se déplacer en vélo ou à pied. Les personnes à mobilité réduite ne pourront plus descendre au centre-ville, alors qu'il faut aussi que ces personnes puissent accéder en voiture au centre-ville, pour consulter des médecins, des spécialistes, qui se trouvent au centre-ville. Elles doivent pouvoir se parquer et éventuellement faire le dernier bout en transports publics.

La paix des transports, c'est penser à tous. Ce n'est pas toujours un choix de prendre sa voiture: cela peut être une obligation pour des raisons économiques, pour des problèmes de mobilité. Mesdames et Messieurs, ce soir, j'aimerais qu'on écoute tout le monde, qu'on se respecte les uns et les autres et qu'on fasse un pas ensemble dans le bon sens.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Comme je l'ai dit en préambule, ce débat débouchera sur pas grand-chose, et on le constate malheureusement. On nous demande de nous écouter, de nous respecter, et en même temps, on nous traite de bisounours, d'ayatollahs du vélo... Il y a un double discours que j'ai de la peine à entendre ce soir dans la bouche de la droite. Je trouve dommage qu'on oppose, comme vous le faites, les cyclistes, les piétons, les usagers des transports publics et les automobilistes. La réalité est qu'aujourd'hui la plupart des habitants de la ville de Genève, et nous aussi, utilisent le moyen de transport le mieux adapté aux déplacements que chacun doit faire. Je trouve dommage d'opposer, comme vous le faites, les différents modes de transport.

En ce qui concerne l'amendement de M. Genecand, cela me fait doucement sourire. En fait, il demande à ce que le Conseil administratif corrige les erreurs que vous, la droite, avez faites il y a deux ans en déposant un amendement supplémentaire qui a bloqué le projet. Maintenant, vous demandez au Conseil administratif de débloquent ce projet que vous aviez bloqué. Ce n'est pas très sérieux, mais cela a au moins le mérite de prouver que vous avez fait une grosse bêtise il y a deux ans. Toutefois, ce n'est pas une raison suffisante pour qu'on accepte cet amendement.

Le président. Mesdames et Messieurs, le vote nominal pour la résolution est demandé.

Nous avons reçu deux amendements. Le premier, de MM. Pascal Holenweg et Grégoire Carasso, vise à remplacer l'invite initiale de la résolution par le projet d'amendement de M. Genecand. Nous allons d'abord voter cela. Puis, si vous refusez, nous voterons l'amendement de M. Genecand, qui constituera une deuxième invite.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Holenweg et Carasso est refusé par 39 non contre 33 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M. Genecand est accepté par 38 oui contre 9 non (22 abstentions).

Mise aux voix à l'appel nominal, la résolution amendée est acceptée par 39 oui contre 34 non.

Ont voté oui (39):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Salika Wenger (EàG).

Ont voté non (34):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (HP), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser

(Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Christian Zaugg (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- qu'un préavis favorable soit délivré à la requête en demande préalable d'autorisation de construire;
- de présenter un crédit d'étude pour la réalisation d'un centre-ville piéton.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers ou ailleurs, et nous nous retrouverons demain, à 17 h.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4654
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4654
3. Prestation de serment de M ^{me} Christiane Leuenberger-Ducret, remplaçant M. Luc Broch, conseiller municipal démissionnaire	4654
4.a) Motion du 19 février 2013 de MM. Pierre Gauthier, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Grégoire Carasso et M ^{me} Salika Wenger: «Ouvrons enfin l'ancien manège à la population!» (M-1062)	4654
4.b) Pétition du 19 février 2013: «Pour le maintien du projet «un manège pour tous» (P-303)	4656
5. Résolution du 31 octobre 2012 de MM. Adrien Genecand, Jean-Paul Guisan, Simon Brandt, M ^{mes} Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Barbey, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «Pour que la stratégie de piétonisation puisse un jour se réaliser, construisons le parking dit des Clés-de-Rive» (R-167)	4681
6. Propositions des conseillers municipaux	4698
7. Interpellations	4698
8. Questions écrites	4699

Le mémorialiste:
Ramzi Touma